



Annexe n°1 à la délibération du PETR - UCCSA du 9 décembre 2025, adoption du Plan climat-Air-Energie du Sud de l'Aisne

Annexe n°1 à la délibération de la Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne du, adoption du Plan climat-Air-Energie du Sud 02

Annexe n°1 à la délibération de la Communauté d'agglomération de Château-Thierry du 9 février 2026, adoption du Plan climat-Air-Energie du Sud de l'Aisne

STRATÉGIE TERRITORIALE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

VERSION 11/2025



Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 17/02/2026 à 14h46

Référence de l'AR : 002-200072031-20260209-2026DEL038-DE

Publié le 18/02/2026 : Rendu exécutoire le 18/02/2026

Document établi avec l'accompagnement du cabinet *BL évolution*



Synthèse des enjeux issus du diagnostic	Page 4
Projet de stratégie territoriale climat-air-énergie	Page 11
Partie 1 : Contextes climatique et réglementaire, méthodologie de construction de la stratégie	Page 12
Partie 2 : Synthèse de la stratégie climat-air-énergie du Sud de l'Aisne, vision et trajectoires chiffrées	Page 20
Partie 3 : Déclinaison thématique de l'ambition du Sud de l'Aisne	Page 31
I. Des logements rénovés de façon efficace et vertueuse	
II. Des mobilités plus actives et plus collectives	
III. Des activités économiques qui se réinventent pour diminuer leur impact environnemental et s'adapter au climat futur	
IV. Une consommation plus durable et plus locale et une implication citoyenne renforcée	
V. Une production d'énergies renouvelables maîtrisée et associée à une gestion durable des ressources	
VI. Des collectivités exemplaires	

Annexes : à ce rapport sont annexés les éléments suivants, dans un document séparé :

- La synthèse des temps de concertation habitants et élus
- Les scénarios prospectifs proposés pour coconstruire la stratégie
- Les objectifs chiffrés par secteur pour le territoire
- Les hypothèses pour modéliser les scénarios pour le Sud de l'Aisne

Enfin, l'évaluation environnementale de cette stratégie fait aussi l'objet d'un document spécifique.

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

UCCSA : Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne

CARCT : Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry

C4 : Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne

PCAET : plan climat air énergie territorial

SNBC : Stratégie Nationale Bas-Carbone

SRADDET : schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire

PREPA : plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques

PNACC : Plan national d'adaptation au changement climatique

GES : gaz à effet de serre

ENR : énergies renouvelables

GWh : giga-watt-heures, unité de mesure des consommations d'énergies ou de la production d'énergie renouvelable, généralement sur 1 année

1 GWh = 1000 MWh (méga-watt-heure) = 1 000 000 kWh (kilo-watt-heure)

tCO₂eq : tonnes équivalent CO₂, unité de mesure des émissions de gaz à effet de serre, généralement sur 1 année



SYNTHÈSE DES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC



Le secteur des transports est le 2^{ème} secteur émetteur de gaz à effet de serre et sa consommation énergétique est presque exclusivement **dépendante des produits pétroliers**.

Le mode de transport privilégié par les habitants du PETR UCCSA est l'automobile et **plus de la moitié des déplacements quotidiens concernent des distances supérieures à 50 km**, en raison de la concentration des emplois autour de pôles économiques.

Le secteur des transports regroupe la mobilité des habitants du territoire ainsi que du transport de marchandises (fret). Au **carrefour de trois régions** (Hauts-de-France, Île-de-France et Grand-Est), son positionnement attractif induit l'importance du transport de marchandises. Trois pôles économiques majeurs concentrent la majorité des activités du territoire : Château-Thierry comptabilise 2000 établissements, Fère-en-Tardenois 500 établissements et Charly-sur-Marne comptabilise 400 établissements.

53% des marchandises transportées par le flux de fret sont des produits agricoles / animaux vivants et denrées alimentaires et fourrages.

Chiffres clés du secteur des transports

27% de la consommation d'énergie (mobilité 18% + fret 9%)

22% des émissions de gaz à effet de serre

34% des émissions des oxydes d'azote

Enjeux et leviers d'action :

- Réduction de l'autosolisme, mutualisation des déplacements (covoiturage)
- Développement des mobilités actives au quotidien (au sein des communes et entre les communes)
- Développement de l'intermodalité
- Réduction des distances parcourues (densification de l'aménagement du territoire, télétravail pour les emplois possibles)
- Déploiement de véhicules bas-carbone



Synthèse des enjeux issus du diagnostic - Agriculture

57% de la surface du PETR UCCSA est occupé par des terres agricoles et représente à ce titre une composante majeure de l'identité du territoire. La culture de céréales et de colza domine sur le territoire et l'élevage tient également une part importante.

L'activité viticole (**appellation champagne**) occupe une partie des territoires de la CARCT et de la C4. La surface agricole en filière biologique ou en cours de conversion reste relativement faible sur le territoire du PETR UCCSA*.

Le secteur agricole est le **1er poste d'émissions de gaz à effet de serre directs** (28% des émissions totales) dont 45% proviennent des cultures (intrants azotés) et 35% de l'élevage (méthane). Les forêts représentent 26,5% du territoire (28 670 ha).

Chiffres clés du secteur agricole

2% de la consommation d'énergie

28% des émissions de gaz à effet de serre

99% des émissions d'ammoniac (NH3), 53% des émissions de particules fines (PM10), 45% des émissions de Composés organiques volatils non-méthaniques (COVNM)

122 kteq CO2 de flux de carbones annuels sur le territoire (98% sont captés par les forêts)

11% des prélèvements en eau sont pour le secteur agricole (données départementales, 2018)

Enjeux et leviers d'action :

- Préservation des espaces naturels agricoles et forestiers, lutte contre l'artificialisation des sols et préservation de la séquestration carbone (forêt, prairies)
- Développement des pratiques agroécologiques (conservation des sols, enherbement...)
- Adaptation de l'agriculture, la viticulture et la forêt aux impacts du dérèglement du climat et des variations saisonnières (disponibilité de la ressource en eau, sécheresse des sols...)
- Développement d'une filière bois locale pour l'énergie et la construction
- Diminution des pressions anthropiques sur la biodiversité impactée par le changement climatique



Synthèse des enjeux issus du diagnostic - Résidentiel

Le secteur résidentiel du PETR UCCSA est caractérisé par une majorité de maisons individuelles (77%), caractéristique de la ruralité du territoire du PETR UCCSA. Le territoire est marqué par un phénomène d'étalement urbain. **53% du parc est considéré comme énergivore (étiquettes E, F et G).**

La consommation énergétique du secteur résidentiel est le 2^{ème} poste de consommation du territoire. Au sein de ce secteur, 17% de la consommation énergétique des ménages repose sur des produits pétroliers.

Ce taux peut s'expliquer en partie par l'absence de **raccordement au réseau de gaz naturel** (32 des 108 communes du PETR sont raccordées au réseau de gaz). Le taux d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique du secteur résidentiel est notable avec 28% du mix énergétique porté par le bois-bûche. **Le potentiel de réduction de la consommation énergétique** du secteur résidentiel est important (-54% en 2050).

Chiffres clés du secteur résidentiel

27% de la consommation d'énergie

14% des émissions de gaz à effet de serre

62% de particules fines (PM2.5)

les PM2.5 sont notamment émises par la combustion de bois-énergie dans de mauvaises conditions (foyers ouverts, humidité)

48% des émissions de dioxyde de soufre (SO2)

le SO2 est émis par la combustion du fioul pour le chauffage

2 781 tCO2e émises annuellement par l'artificialisation des sols (2% de perte de séquestration carbone sur le territoire)

1 695 tCO2e séquestrées par les produits bois

Enjeux et leviers d'action :

- Amélioration des performances thermiques du patrimoine bâti, et rénovation de l'habitat diffus (dans les zones rurales)
- Substitution des énergies fossiles pour le chauffage des bâtiments par des énergies renouvelables et bas-carbone (bois, pompes à chaleur, solaire thermique...) après rénovation énergétique du bâti
- Baisse de la précarité énergétique
- Sobriété dans les usages énergétiques des logements, diminution de la surface chauffée par personne (augmentation du nombre de personnes par surface habitable)
- Densification de l'habitat (préservation des sols, réduction des distances parcourues) et mobilisation de la vacance
- Adaptation du bâti aux aléas climatiques (inondations, mouvements de terrains, fortes chaleur...)



Synthèse des enjeux issus du diagnostic - Tertiaire

Le secteur tertiaire représente près de **66% des emplois présents** sur le territoire. Ces emplois sont présents majoritairement autour du pôle de Château-Thierry (43%) et de manière secondaire autour des pôles de Fère-en-Tardenois (6%) et Charly-sur-Marne (5%). 2/3 des actifs vivent et travaillent sur le territoire du PETR.

A l'échelle de la C4, **49% des actifs travaillent à l'extérieur du PETR** et 14% vont de la C4 vers la CARCT.

En dehors de l'industrie et de l'agriculture, l'économie locale se compose d'une majorité d'actifs qui travaillent dans le secteur des commerces, transports et services ainsi que dans le secteur public (administration publique, santé, enseignement, action sociale).

Chiffres clés du secteur tertiaire

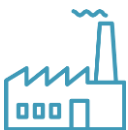
9% de la consommation d'énergie

6% des émissions de gaz à effet de serre

17% des émissions de dioxyde de soufre (SO2)

Enjeux et leviers d'action :

- Dynamisation des activités économiques de proximité, pour augmenter le nombre d'emplois territoriaux et diminuer les besoins de déplacements extraterritoriaux
- Développement du secteur de l'énergie renouvelable et de la rénovation énergétique
- Développement de filières de l'économie circulaire
- Baisse des consommations de chauffage et décarbonation de l'énergie utilisée pour les bâtiments tertiaires publics et privés
- Mise en œuvre du potentiel géothermique basse énergie et très basse énergie et du potentiel photovoltaïque sur toitures et parking



Synthèse des enjeux issus du diagnostic - Industrie

L'industrie représente 14% des emplois sur le territoire mais 6% des établissements, il existe **une forte concentration des emplois industriels**.

De nombreux secteurs industriels sont représentés sur le territoire : la construction automobile (Oxford Automotive), l'agro-alimentaire (Mondelez- Belin ; Union Invivo) ; la transformation de métaux ; la chimie et le caoutchouc plastique. Les industries métallurgiques et papetières sont les plus fortement émettrices sur le territoire.

Chiffres clés du secteur industriel

34% de la consommation d'énergie

21% des émissions de gaz à effet de serre

27% des émissions de Nox

29% des prélèvements en eau sont pour le secteur industriel*

Enjeux et leviers d'action :

- Mise en œuvre du potentiel d'énergies renouvelables ; récupération de chaleur fatale, méthanisation et panneaux photovoltaïques sur toiture
- Réduction de la dépendance à la ressource en eau des industriels dans un contexte d'une augmentation d'alertes sécheresses sur le territoire et répartition des usages en période de tension
- Reconversion et accueil de filières industrielles durables pouvant s'inscrire au cœur du projet de transition écologique du territoire
- Décarbonation de l'énergie et des procédés utilisés par les industries du territoire.



Synthèse des enjeux issus du diagnostic – Vulnérabilité du territoire face aux dérèglements climatiques

Le territoire du PETR UCCSA est un territoire qui rencontre des problématiques liées à la disponibilité en eau sur son territoire, avec une tendance à la baisse de la pluviométrie annuelle, qui enregistre une baisse de 19% entre 1950 et 2018.

Les **formations à dominante argileuse ou marneuse** sur le territoire induisent un fort niveau de susceptibilité des aléas de retrait-gonflement des argiles.

Le territoire en revanche n'est pas particulièrement sensible à l'aléa des feux de forêts, grâce à son climat relativement humide.

Chiffres clés de la vulnérabilité du territoire

-19% de précipitation annuelle moyenne entre 1950 – 2018

53 arrêtés catastrophes naturelles entre 1983 – 2018 (dont 46 dus aux inondations et coulées de boues)

Baisse observée du débit des cours d'eau

Augmentation du nombre de jours de sécheresse cumulées depuis 1950

Enjeux et leviers d'action :

- Réduire la vulnérabilité au risque d'inondation et de coulée d'eau boueuse
- Réduire la vulnérabilité au phénomène de retrait-gonflement des argiles
- Construire une société plus sobre en eau
- Adapter les secteurs vulnérables à la diminution de la ressource en eau et à l'augmentation des sécheresses (agriculture, industrie, résidentiel)
- Préserver les écosystèmes



STRATÉGIE TERRITORIALE CLIMAT AIR ÉNERGIE

PARTIE 1 - CONTEXTE ET RAPPELS RÉGLEMENTAIRES



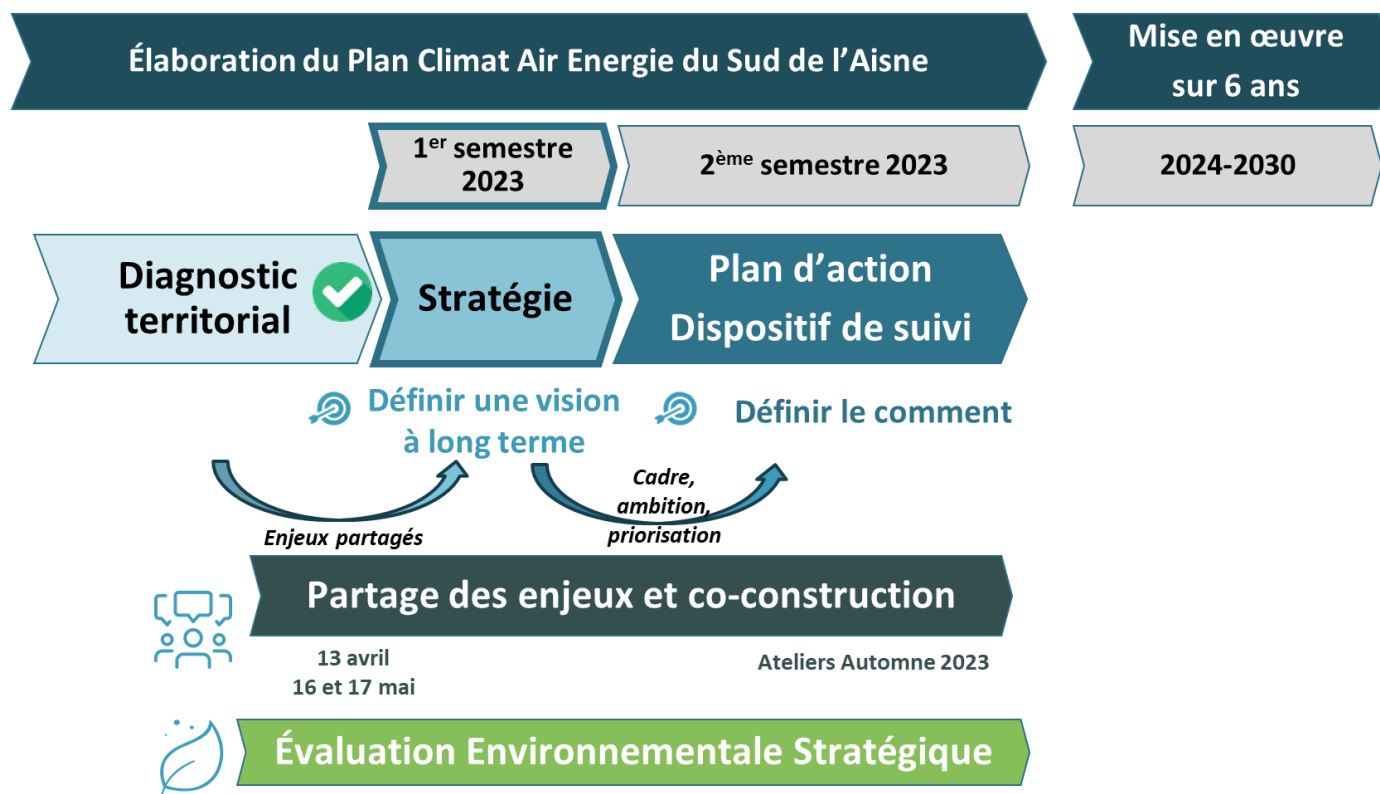
- Contextes climatique et réglementaire
- Méthodologie de construction de la stratégie



Cadre d'élaboration de la stratégie territoriale

La stratégie territoriale s'appuie les enjeux identifiés dans le diagnostic, d'un point de vue technique (impacts air-énergie-climat, risques face aux conséquences du dérèglement climatique...), partagés et enrichis avec les acteurs et élus du territoire (comité de pilotage de validation des enjeux du diagnostic réalisé en 2020 par l'ALEC, réunion de lancement élus et grand public, atelier de co-construction de la vision stratégique avec les élus, ateliers d'identification des enjeux du territoire avec le grand public), ainsi que par une concertation des élus et du grands public à travers les questionnaires.

Ainsi, la stratégie territoriale s'appuie à la fois sur des constats quantitatifs (analyse de données air-énergie-climat) et sur les retours locaux des acteurs concernés.





Cadres dans lequel s'inscrit la stratégie climat-air-énergie du Sud de l'Aisne

Un dérèglement climatique mondial

Depuis environ un siècle et demi, la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ne cesse d'augmenter. Cela conduit à une hausse de la température moyenne mondiale : +1,2°C par rapport à l'ère préindustrielle ; à une hausse de l'intensité et de la fréquence des événements extrêmes, à l'acidification de l'océan, la hausse du niveau des mers et des océans, une modification du régime des précipitations...

Le 6^{ème} rapport du GIEC (2021) qualifie de « sans équivoque » le fait que ce dérèglement du climat soit dû aux activités humaines. Il rappelle l'urgence d'agir pour limiter le dérèglement climatique, face à une ampleur des changements climatiques actuels qui n'a jamais été observée depuis des milliers d'années.

Le rapport Stern a estimé l'impact économique de l'inaction (entre 5-20% du PIB mondial) au détriment de la lutte contre le changement climatique (environ 1%).

Le message des scientifiques du GIEC est tourné vers l'urgence de réduire les émissions de gaz à effet de serre : comparé à un réchauffement de +1,5°C, les impacts seront bien plus importants à +2°C. Autrement dit chaque fraction de degré de réchauffement évitée compte.

Un objectif mondial : limiter le dérèglement climatique à +2°C

À la COP21 en 2015, l'Accord de Paris a fixé de nouvelles exigences. L'ensemble des États a validé l'objectif de limiter le réchauffement climatique global à +2°C par rapport à l'ère préindustrielle.



Fit for 55, le nouvel objectif européen

L'Union Européenne a récemment renforcé son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, en visant une réduction de 55% par rapport aux niveaux de 1990.





Cadres dans lequel s'inscrit la stratégie climat-air-énergie du Sud de l'Aisne

Une trajectoire nationale : l'objectif de neutralité carbone et la stratégie nationale bas carbone

L'objectif de neutralité carbone à 2050 implique :

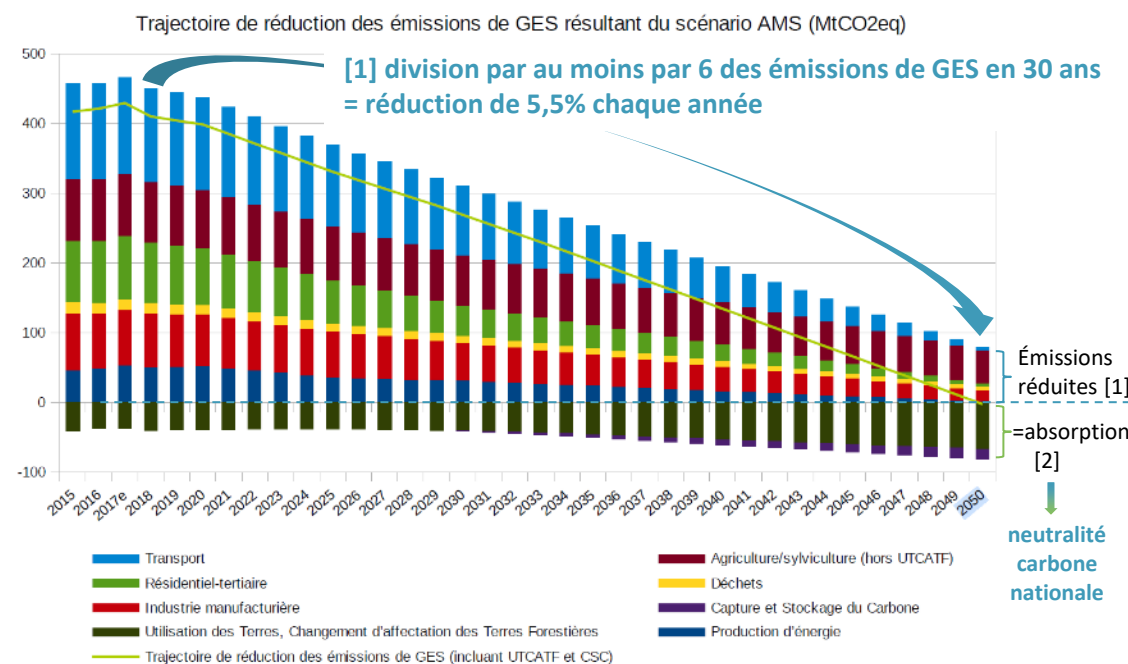
- D'une part des réductions drastiques des émissions de gaz à effet de serre (et donc de consommations d'énergie fossiles) dans tous les secteurs (voir objectifs chiffrés ci-dessous) – voir [1] sur le graphique ci-contre ;
- D'autre part le développement de la séquestration carbone des sols et espaces naturels du territoire – voir [2] sur le graphique ci-contre ;

Ainsi les réductions d'émissions de gaz à effet de serre visées à 2050 à l'échelle nationale sont telles qu'elles équivalent à ce que peuvent absorber les sols et forêts du territoire français.

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC 2) fournit également des recommandations sectorielles permettant à tous les acteurs d'y voir plus clair sur les efforts collectifs à mener. Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2015 sont :

- Transport : -28% d'ici 2030 ; -97% d'ici 2050
- Bâtiment : -49% d'ici 2030 ; -95% d'ici 2050
- Agriculture : -18% d'ici 2030 ; -46% d'ici 2050
- Industrie : -35% d'ici 2030 ; -81% d'ici 2050
- Production d'énergie : -34% d'ici 2030 ; -95% d'ici 2050
- Déchets : -35% d'ici 2030 ; -66% d'ici 2050.

Pour y parvenir, le mix énergétique sera profondément décarboné à l'horizon 2040 avec l'objectif de mettre fin aux énergies fossiles d'ici 2040, tout en accélérant le déploiement des énergies renouvelables et en réduisant drastiquement les consommations.



Trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre déclinée par secteur définie par la Stratégie Nationale Bas Carbone pour atteindre la **neutralité carbone** à l'échelle de la France en 2050

NB : A date (novembre 2025), la SNBC3 est en cours de finalisation et devrait bientôt être adoptée.



Cadres dans lequel s'inscrit la stratégie climat-air-énergie du Sud de l'Aisne

Un plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)

En parallèle de réduire la cause des dérèglements climatiques (les émissions de gaz à effet de serre), il est aussi indispensable de s'adapter à ses conséquences. En effet, quel que soit l'action climatique globale, l'inertie du système climatique fait que le dérèglement du climat va se poursuivre dans les prochaines décennies.

Dans le 3^{ème} PNACC, publié en mars 2025, la France souhaite se préparer à des impacts climatiques qui vont se poursuivre et envisager un réchauffement moyen en France de +4°C (soit environ +3°C à l'échelle mondiale) pour anticiper les adaptations nécessaires. Là où la hausse de +2°C est un *objectif* mondial à ne pas dépasser, ici on parle d'une *hypothèse* de départ pour fixer des stratégies d'adaptations adéquates.

Les axes d'adaptation au changement climatique développés dans ce 3^{ème} PNACC sont :

- 1. Protection de la Population**, en particulier les groupes les plus vulnérables comme les personnes âgées et les enfants. Les actions passent par la prévention et l'alerte, l'adaptation des infrastructures de santé et la protection des populations isolées.
- 2. Résilience des Territoires** : urbanisme résilient, gestion de l'eau, protection des zones sensibles.
- 3. Résilience économique, alimentaire et énergétique** : Soutien aux agriculteurs (aides financières et techniques pour aider les agriculteurs à adapter leurs pratiques face aux nouvelles conditions climatiques) ; Promotion de technologies moins consommatrices en ressources pour une industrie plus résiliente ; Souveraineté énergétique (encouragement à l'autoconsommation et à la production d'énergie renouvelable, permettant aux entreprises et collectivités d'accéder à une plus grande indépendance énergétique).
- 4. Protection de la Biodiversité et du Patrimoine**, grâce à la préservation des habitats (restauration des écosystèmes, protection des espèces menacées par le réchauffement climatique), la végétalisation urbaine et la protection du patrimoine culturel.
- 5. Mobilisation Nationale pour l'Adaptation** en déployant la sensibilisation de la société civile, la formation des jeunes et l'engagement citoyen.



Cadres dans lequel s'inscrit la stratégie climat-air-énergie du Sud de l'Aisne

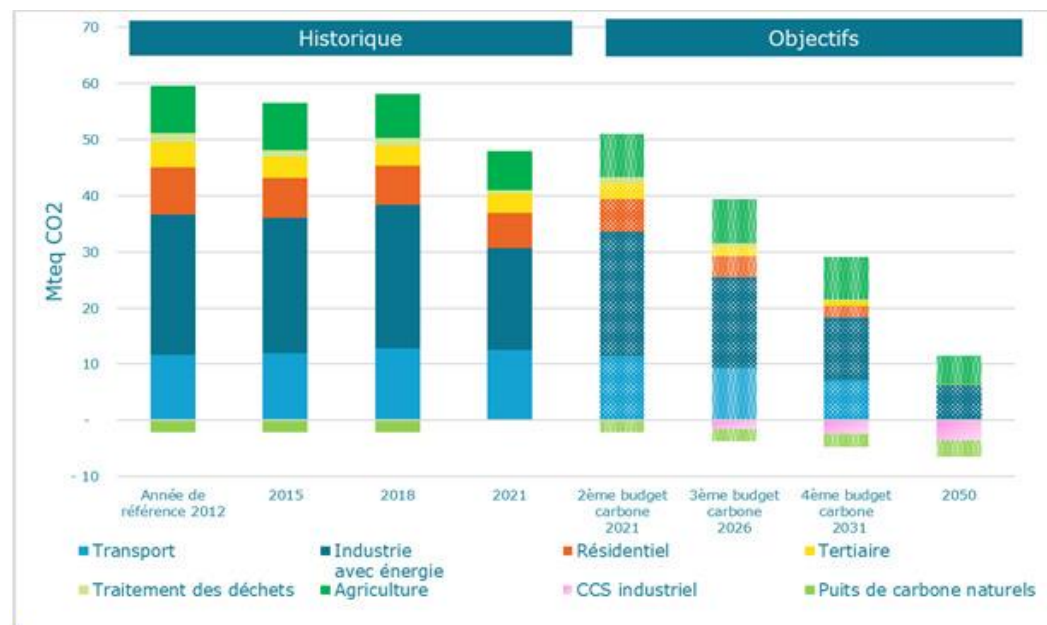
Le SRADDET (schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires) de la Région Hauts de France, adopté par le Conseil Régional le 21 novembre 2024, fixe des objectifs de transition écologique et énergétique pour la région

L'axe « Encourager la sobriété et organiser les transitions » du SRADDET fixe les orientations suivantes :

- Développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises
- Réhabiliter thermiquement le bâti tertiaire et résidentiel
- Améliorer la qualité de l'air en lien avec les enjeux de santé publique et de qualité de vie
- Adapter les territoires au changement climatique
- Encourager l'usage de véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants, dont électriques et/ou gaz
- Expérimenter et développer des modes de production bas carbone
- Maintenir et restaurer les services systémiques rendus des sols notamment en termes de piège à carbone
- Réduire les consommations d'énergie et des gaz à effet de serre
- Augmenter la part modale du fluvial et du ferroviaire dans le transport de marchandises
- Favoriser des formes de logistique urbaine et de desserte du dernier Km plus efficaces
- Développer les pôles d'échanges multimodaux
- Rééquilibrer l'offre commerciale en faveur des centres villes et des centres bourgs.

Objectifs chiffrés de la Région Hauts-de-France

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 34% en 2026 ; de 51% en 2031 et de 81% en 2050, par rapport à 2012.



- Réduction des consommations énergétiques de 8% en 2026, de 17% en 2031 et de 36% en 2050, par rapport à 2012
- Atteindre 23% d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie (production de 44 TWh) en 2026 et 33% en 2031 (soit 57 TWh). L'effort de développement des ENR est porté par le photovoltaïque, le biogaz, la géothermie, et la valorisation des énergies fatales et de récupération
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques (voir p. 225 du rapport d'objectif).



Rappels réglementaires sur la stratégie territoriale air-énergie-climat

Au titre du code de l'environnement (art. L229-26), "les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018".

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial détaille ce que contient une stratégie territoriale air-énergie-climat (paragraphe II) :

« La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les **objectifs stratégiques et opérationnels** portent au moins sur les domaines suivants :

- 1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- 2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- 3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- 4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- 5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- 6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- 7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- 8° Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- 9° Adaptation au changement climatique.

Pour les 1°, 3° et 7°, les objectifs chiffrés sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4 du code de l'énergie. Pour le 4°, les objectifs sont déclinés, pour chaque filière dont le développement est possible sur le territoire, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés par décret en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4. »

Les années susmentionnées correspondent aux années : **2026, 2030, 2031 et 2050**. Les objectifs seront aussi déclinés pour les années de mi-parcours et de fin du PCAET (**2028 et 2031**).

« Le plan climat-air-énergie territorial décrit les **modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux du schéma régional** prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales.

Si ces schémas ne prennent pas déjà en compte la **stratégie nationale bas-carbone mentionnée** à l'article L. 222-1 B, le plan climat-air-énergie territorial décrit également les modalités d'articulation de ses objectifs avec cette stratégie.

Si son territoire est couvert par un plan de protection de l'atmosphère mentionné à l'article L. 222-4, le plan climat-air-énergie territorial décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux qui figurent dans ce plan. »



Méthode d'élaboration de la stratégie territoriale

La stratégie comprend la définition :

- D'une vision pour le territoire et d'axes prioritaires pour y parvenir
- d'objectifs chiffrés, déclinés par secteur et à plusieurs horizons temporels.

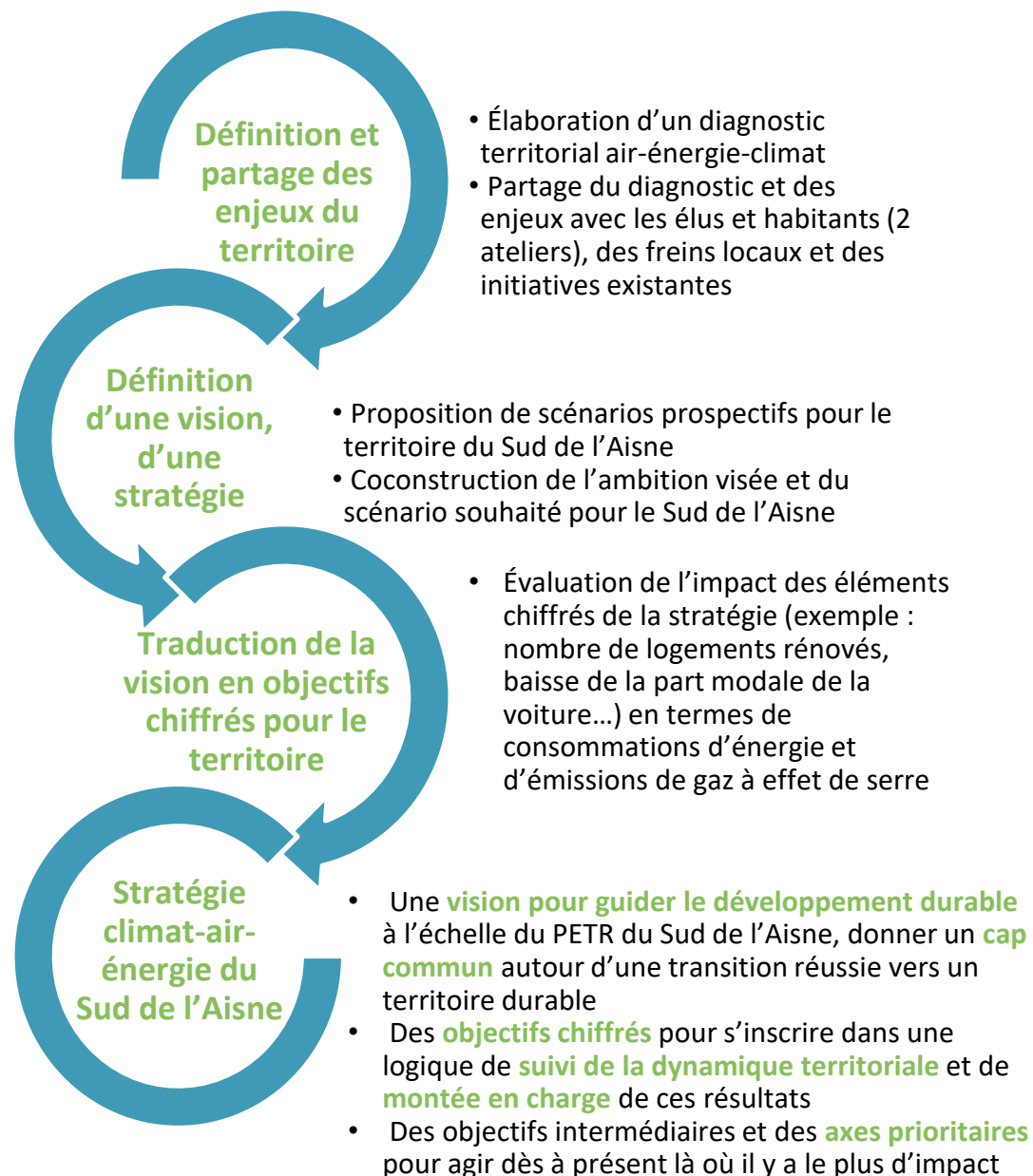
Pour bâtir cette stratégie, plusieurs scénarios ont été proposés aux élus du territoire lors d'une réunion de travail, selon des approches et des ambitions différentes : scénario continuité, scénario transition et scénario pionnier (voir les scénarios proposés dans le document annexe). Ces scénarios contenaient des objectifs chiffrés en matière de sobriété énergétique, d'efficacité ou de développement des énergies renouvelables. Une première ambition a donc été exprimée.

Ces scénarios ont ensuite été enrichis par les échanges lors de deux ateliers de partage des enjeux avec les habitants et élus, pour identifier les sujets de travail, les freins locaux, les initiatives existantes.

Pour finir, un travail de **modélisation de l'impact carbone et énergétique (productions et consommations d'énergie)** a été réalisé, afin de proposer des objectifs chiffrés par secteur et à l'échelle du territoire, et les **comparer avec les cadres régionaux et nationaux**. Des échanges avec les acteurs du territoire ont permis de préciser certains points de la stratégie.

Cette stratégie a également fait l'objet d'un premier regard global de ses **impacts positifs ou points de vigilance au regard de l'environnement** en général. Cette évaluation fait l'objet d'un rapport spécifique.

Enfin, la stratégie a été présentée en conférence des maires et en comité syndical.





PARTIE 2. LA STRATÉGIE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE DU SUD DE L'AISNE



- Synthèse de la stratégie climat-air-énergie du Sud de l'Aisne
- Trajectoires chiffrées
- Vision pour le territoire déclinée en 6 thématiques structurantes et leurs axes prioritaires



Stratégie globale climat-air-énergie du Sud de l'Aisne

Face aux crises climatiques désormais réelles sur notre territoire, face à la nécessité de se réapproprier notre énergie pour s'affranchir d'une dépendance à des énergies importées et de moins en moins disponibles, le Sud de l'Aisne souhaite inscrire l'ensemble de son territoire et de ses activités dans une transition vers un **développement plus soutenable pour l'environnement local et mondial**.



**Atténuer
Éviter l'ingérable**



**S'adapter
Gérer l'inévitable**

❖ Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)

De 40% d'ici 2030, 60% d'ici 2040 pour atteindre une division par 4 des émissions de GES du Sud de l'Aisne d'ici 2050 et contribuer à la neutralité carbone mondiale

❖ Tendre vers une indépendance aux énergies fossiles

Réduire les consommations d'énergie du territoire de plus de 20% à 2030 et de moitié à 2050

Produire 40% des consommations d'énergies du territoire avec des ressources locales renouvelables d'ici 2030

Produire davantage d'énergies renouvelables que l'énergie consommée d'ici 2050

❖ Préserver la ressource en eau

❖ Protéger et restaurer les espaces naturels

L'absorption de carbone par les sols et forêts atteint 56% des émissions de GES du territoire en 2030

Le Sud de l'Aisne séquestre davantage que ce qui est émis par le territoire d'ici 2050

❖ Adapter les activités économiques, l'agriculture et la viticulture aux conséquences du réchauffement climatique

La **mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire**, à commencer par la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry, la communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne et l'ensemble des communes, et les habitants sera nécessaire pour assurer la réussite de ce plan.



Trajectoire énergétique visée à 2030, 2040 et 2050 pour le Sud de l'Aisne

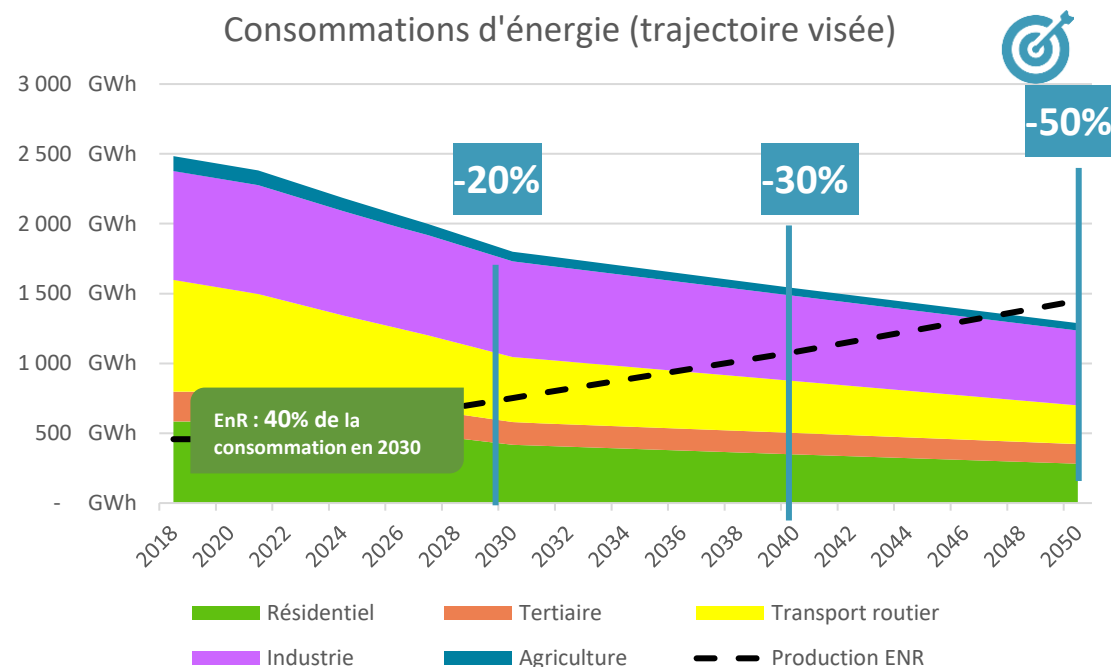
Afin de tendre vers une indépendance aux énergies fossiles, le Sud de l'Aisne cherche à réduire ses consommations d'énergie dans tous les secteurs présents sur le territoire. Pour atteindre une division par 2 des consommations d'énergie d'ici 2050, les jalons à 2040 et 2030 sont : -30% et -20%.

Les efforts visés sont importants pour les logements (-2,8%/an), mais ce secteur bénéficie d'une tendance passée qui va dans le bon sens et qui doit se renforcer.

Le secteur des transports routiers doit en revanche inverser la tendance passée. À horizon 2030, il ne semble pas possible pour le Sud de l'Aisne de rattraper le « retard » accumulé (du fait de l'augmentation des consommations), mais le territoire vise tout de même une baisse de 2%/an et une croissance de ce rythme à horizon 2040 et 2050. Il en est de même pour l'agriculture, où le retard à rattraper d'ici 2030 est important du fait d'une augmentation des consommations passée.

Quant à l'industrie, ce secteur ayant déjà fortement baissé ses consommations d'énergie par le passé, l'enjeu est moins de comparer sa trajectoire avec les objectifs régionaux mais de concilier développement économique local et maîtrise des consommations d'énergie.

Consommations d'énergie (trajectoire visée)



Le territoire vise de porter la part de la production d'énergies renouvelables (ENR) à 40% de la consommation du territoire en 2030, ce qui dépasse l'objectif national de 33%. En poursuivant cette trajectoire, cette production d'ENR sera supérieure aux consommations d'énergies locales d'ici 2050.

Secteur	Variation annuelle observée par le <u>passé</u> (%/an) 2012 – 2018	Objectif visé pour le Sud de l'Aisne 2018-2030	Variation annuelle visée Sud de l'Aisne (%/an) 2018-2030	Variation annuelle 2018-2030 (%/an) pour atteindre les objectifs du SRADET à 2030 [1]	Objectif visé pour le Sud de l'Aisne 2018-2050
Résidentiel	-1,9%	-29%	-2,8%	-3,7%	-52%
Tertiaire	-3,9%	-24%	-2,2%	-1,9%	-34%
Transport routier	+0,1%	-22%	-2,0%	-2,5%	-65%
Industrie	-8,3%	-12%	-1,1%	5,5%	-31%
Agriculture	+6,2%	-22%	-2%	-2%	-50%
Copie pour impression	-4,3%	-20%	-1,9% / an	-0,7%	-50%

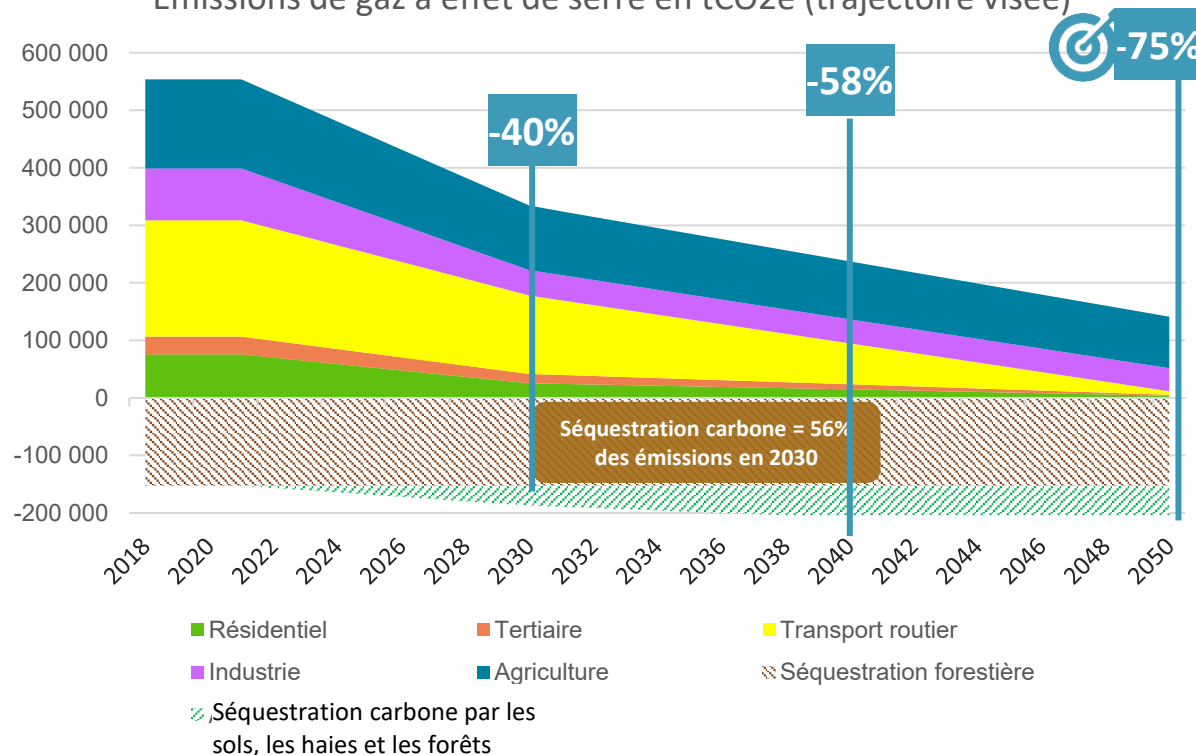
[1] objectifs SRADET rapportés à une variation annuelle et adaptés à la variation passée observée sur le territoire

Cases orange : « retard » à rattraper par rapport à la trajectoire visée par la Région, du fait d'une augmentation des consommations d'énergie depuis 2012. Les baisses dans ces 2 secteurs étant moins importantes que ce qui est visé par le SRADET, elles sont compensées par des réductions plus fortes des secteurs résidentiel, tertiaire et industrie. **L'objectif global de réduction des consommations s'inscrit dans l'ambition du SRADET.**



Trajectoire d'émissions de GES visée à 2030, 2040 et 2050 pour le Sud de l'Aisne

Emissions de gaz à effet de serre en tCO2e (trajectoire visée)



Le Sud de l'Aisne vise de mobiliser d'importants efforts dans les logements et les transports pour diminuer son impact carbone.

Bénéficiant d'une trajectoire déjà à la baisse et souhaitant massifier les efforts en matière de rénovation énergétique performante pour les logements énergivores, un rythme ambitieux de réduction des émissions de GES est visé pour le résidentiel, plus important d'ailleurs que le rythme donné par la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

La même logique se retrouve dans le secteur tertiaire, même si celui-ci demeure moins prioritaire au regard de son poids dans les émissions de GES du territoire.

Le secteur des transports routiers est aussi au cœur de la stratégie climat-air-énergie du Sud de l'Aisne avec une ambition forte pour parvenir à inverser la tendance passée et réduire d'un tiers les émissions de GES de ce secteur d'ici 2030.

Quant à l'industrie, ce secteur ayant déjà fortement baissé ses émissions de GES par le passé, cette tendance n'est pas poursuivable à ce rythme. L'enjeu est donc ici la maîtrise de l'impact carbone du secteur industriel.

En matière de séquestration carbone, la préservation des forêts, la conservation des sols et les haies permettront d'atteindre 56% des émissions locales qui soient absorbées d'ici 2030 et le territoire séquestrera davantage de carbone qu'il n'en émettra en 2050 (160%).

Secteur	Variation annuelle observée par le passé (%/an) 2015 – 2018	Objectif visé pour le Sud de l'Aisne 2018-2030	Variation annuelle visée Sud de l'Aisne (%/an) 2018-2030	Variation annuelle 2018-2030 (%/an) pour atteindre les objectifs de la SNBC à 2030 [1]	Objectif visé pour le Sud de l'Aisne 2018-2050
Résidentiel	-1,1%	-66%	-8,7%	-5,2%	-95%
Tertiaire	-4,7%	-48%	-5,3%	-4,3%	-94%
Transport routier	+1,2%	-45%	-4,9%	-3,0%	-97%
Industrie	-19,1% [2]	-52%	-5,9%	3,6%	-56%
Agriculture	-2,3%	-10%	-0,87%	-1,1%	-42%
		-40%	-4,1% / an	-1,3%	-75%

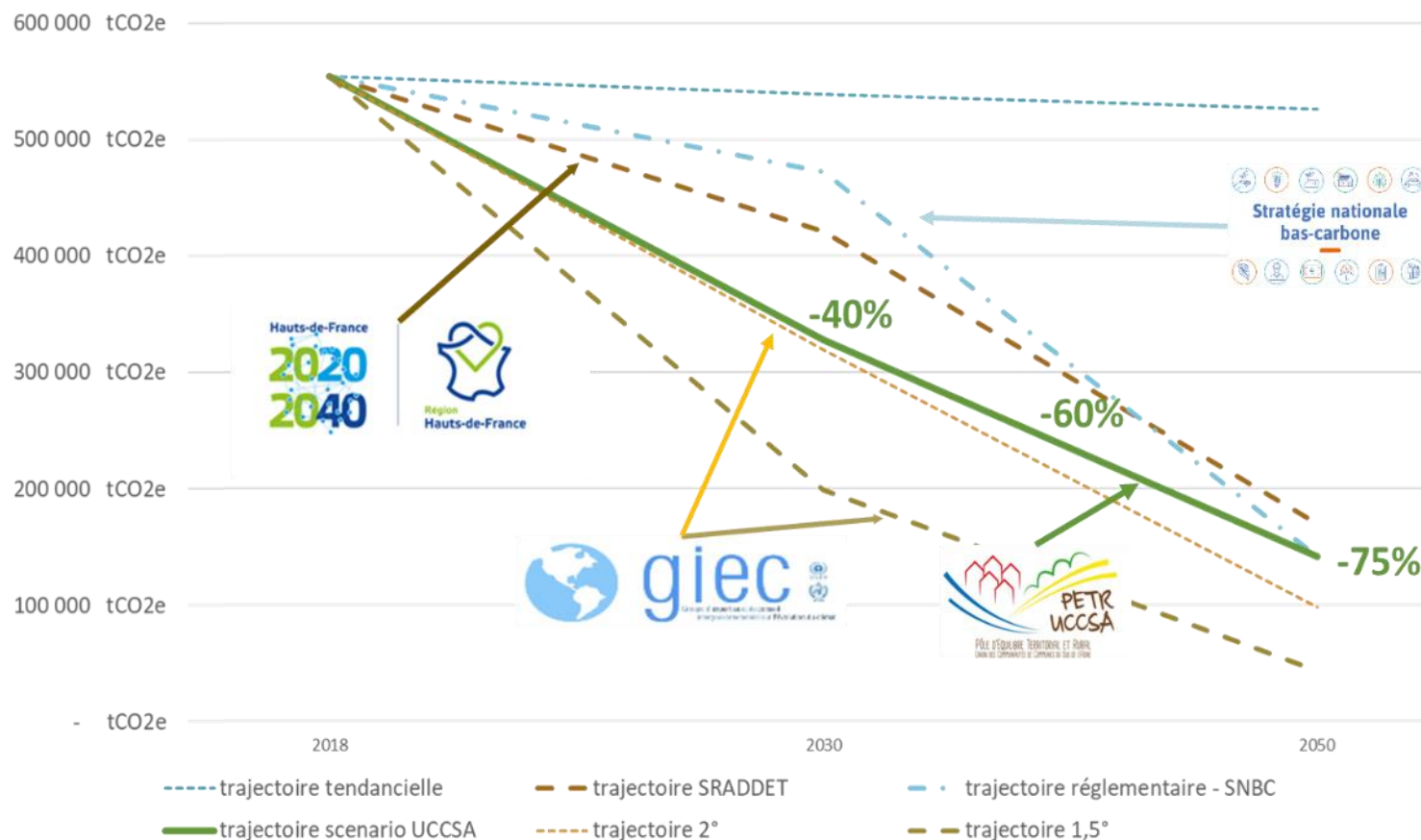
[1] objectifs de la SNBC rapportés à une variation annuelle et adaptés à la variation passée observées sur le territoire

[2] cette tendance n'est pas considérée comme poursuivable. Donc même si le territoire a « atteint » les objectifs 2030 de la SNBC, le Sud de l'Aisne vise de redévelopper son tissu économique de façon durable.



Comparaison de la trajectoire d'émissions de GES pour le Sud de l'Aisne à différents cadres

Comparaison des trajectoires de réduction des émissions de GES à horizon 2050 – Sud de l'Aisne



Les objectifs visés par le Sud de l'Aisne permettent au territoire de s'inscrire dans l'objectif de long terme (2050) visé par la France (Stratégie nationale bas carbone) et par la Région Hauts de France (SRADDET).

Le Sud de l'Aisne vise à atteindre un **rythme constant d'effort pour lisser les efforts sur plusieurs décennies**, en s'appuyant sur une trajectoire tendancielle déjà légèrement à la baisse.

Néanmoins, on peut noter que le retard accumulé par le territoire, avec une baisse passée insuffisante par rapport aux préconisations du GIEC pour limiter le réchauffement climatique mondial à +1,5°C, rend difficile de s'inscrire dans cette trajectoire +1,5°C. En effet, le dérèglement climatique étant dû aux émissions de gaz à effet de serre cumulées dans l'atmosphère, tout « retard » passé doit être rattrapé au plus vite, c'est ce qui explique la pente très raide de la trajectoire +1,5°C pour 2030.



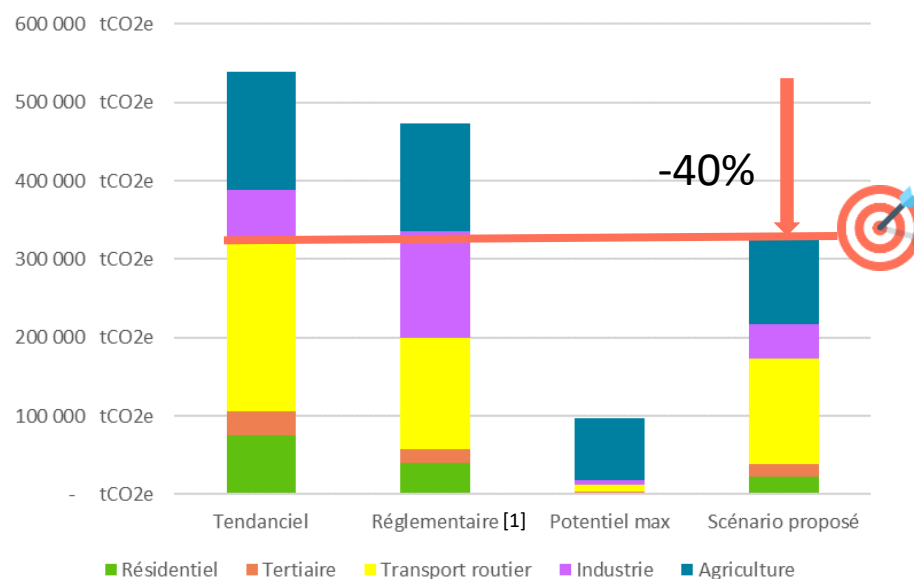
Atterrissage à 2030 pour le territoire du Sud de l'Aisne

Pour le Sud de l'Aisne, la trajectoire pour 2030 est la première marche vers l'objectif 2050 de division par 4 de ses émissions de gaz à effet de serre. Cet objectif de long terme vise à mobiliser le plus possible les potentiels du territoire, évalués sur le graphique (potentiels max) sur la base d'hypothèses détaillées dans les annexes.

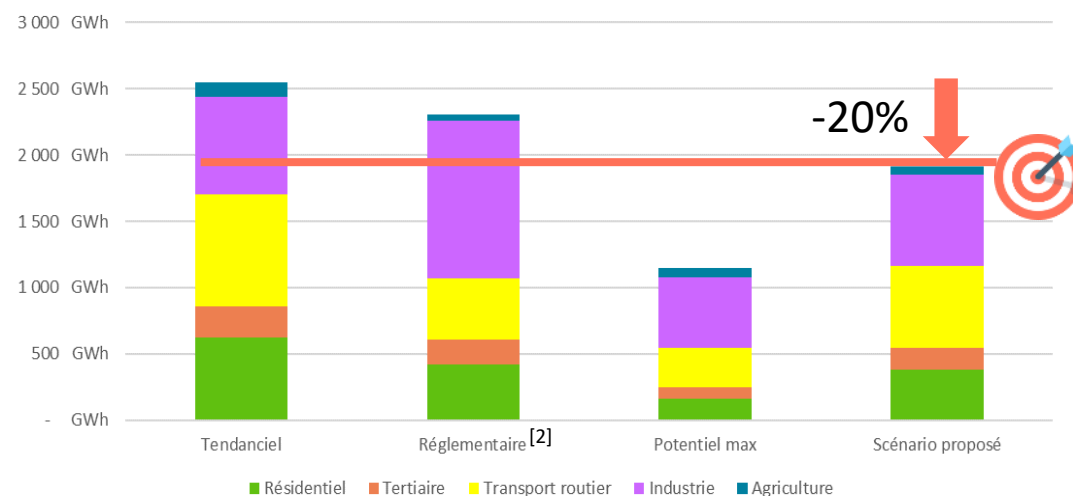
La stratégie à 2030 du Sud de l'Aisne, détaillée en partie 3, contient les axes prioritaires permettant d'activer en premier lieu les potentiels de réductions les plus importants sur le territoire. Par la suite, d'autres leviers seront à rechercher et seront précisés dans les prochains plans climat-air-énergie du Sud de l'Aisne.

Comme illustré sur la page précédente, en lissant son effort sur toute la période d'aujourd'hui à 2050, le Sud de l'Aisne se positionne à 2030 en avance de phase sur les objectifs régionaux et nationaux qui ont été appliqués au territoire (tableaux des 2 pages précédentes) et que l'on retrouve ci-dessous.

Emissions de gaz à effet de serre en 2030 en fonction des scénarios (référence 2015)



Consommations d'énergie en 2030 en fonction des scénarios (référence 2012)



[2] objectifs du SRADDET rapportés au territoire en tenant compte de la tendance passée depuis 2012 (année de référence du SRADDET)
Voir détails dans les 2 pages précédentes

[1] objectifs de la SNBC rapportés au territoire en tenant compte de la tendance passée depuis 2015 (année de référence de la SNBC). Voir détails dans les 2 pages précédentes

Stratégie Climat Air Energie du territoire du Sud de l'Aisne

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 17/02/2026 à 14h46

Référence de l'AR : 002-200072031-20260209-2026DEL038-DE

Publié le 18/02/2026 : Rendu exécutoire le 18/02/2026



Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques

La stratégie climat-air-énergie du Sud de l'Aisne vise à **améliorer la qualité de l'air**. Plusieurs polluants sont pris en compte, et chacun fait l'objet d'un objectif de réduction.

Ces objectifs ont été définis au regard de deux cadres, nationaux et régionaux : le SRADDET (régional) et le PREPA (national) qui visent des réductions des émissions de ces polluants, respectivement par rapport à 2015 et 2005. A noter que le SRADDET fixe des objectifs à 2021, 2026 et 2031. C'est sur cette échéance de 2031 que le Sud de l'Aisne fixe donc ses propres objectifs.

➤ **Le Sud de l'Aisne s'aligne sur les objectifs du SRADDET fixés à horizon 2031 sur l'ensemble des polluants, s'appuyant sur des tendances passées déjà à la baisse** (sauf pour les COVNM). Les objectifs sont par rapport à 2018.

Dioxyde de soufre (SO₂)

La baisse observée des émissions de SO₂ respecte les objectifs nationaux mais pas ceux du SRADDET.

➤ La baisse visée pour le Sud de l'Aisne pour respecter les objectifs du PREPA et du SRADDET **de -50% d'ici 2031**

Cet objectif est cohérent avec la stratégie du territoire axée sur la rénovation des logements énergivores et le remplacement des chauffages au fioul.

Oxydes d'azote (NO_x)

La baisse observée des émissions de NO_x ne respecte pas les objectifs nationaux ni les objectifs du SRADDET.

➤ La baisse visée pour le Sud de l'Aisne pour respecter les objectifs du PREPA et du SRADDET est **de -55% d'ici 2031**.

Cet objectif est cohérent avec la stratégie visée en termes de mobilités et détaillée en partie 3.

Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)

L'augmentation observée des émissions de COVNM (+14,5% entre 2015 et 2018) ne respecte évidemment pas les objectifs nationaux et les objectifs du SRADDET.

➤ La baisse visée pour le Sud de l'Aisne pour respecter les objectifs du PREPA et du SRADDET est de **-70% d'ici 2031**.

Un effort particulier sera donc à mettre en ce qui concerne l'usage des solvants dans l'industrie ou dans les bâtiments.

Particules PM₁₀

La baisse observée des émissions de particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 µm (PM₁₀) respecte les objectifs nationaux mais pas les objectifs du SRADDET.

➤ La baisse visée pour le Sud de l'Aisne pour respecter les objectifs du PREPA et SRADDET à 2031 est de **-45% d'ici 2031**.

Cet objectif s'appuie à la fois sur la poursuite de la baisse observée et sur la stratégie du territoire en termes d'énergie utilisée dans les logements et d'équipements de chauffage plus performants.

Particules PM_{2.5}

La baisse observée des émissions de particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 2.5 µm (PM_{2.5}) respecte les objectifs nationaux mais pas les objectifs du SRADDET.

➤ La baisse visée pour le Sud de l'Aisne pour respecter les objectifs du PREPA et du SRADDET est de **-41% d'ici 2031**.

Cet objectif s'appuie sur la stratégie visée sur les déplacements et le chauffage des bâtiments.

Ammoniac (NH₃)

La réduction observée des émissions de NH₃ respecte les objectifs nationaux et les objectifs du SRADDET.

➤ L'objectif du Sud de l'Aisne est de poursuivre la baisse amorcée en s'alignant sur le SRADDET (-1,6%/an) soit **-19% d'ici 2031**.

L'ensemble des axes de la thématique agriculture concourt à l'atteinte de cet objectif.



Objectifs d'amélioration de la qualité de l'air

La stratégie climat-air-énergie du Sud de l'Aisne vise à **améliorer la qualité de l'air**. Plusieurs polluants sont pris en compte, et chacun fait l'objet d'un objectif de réduction.

Si la page précédente récapitule les objectifs fixés en matière de réduction des émissions de polluants, il est aussi utile de surveiller les concentrations en polluants atmosphériques sur le territoire, afin que celles-ci ne dépassent pas des seuils néfastes pour la santé humaine.

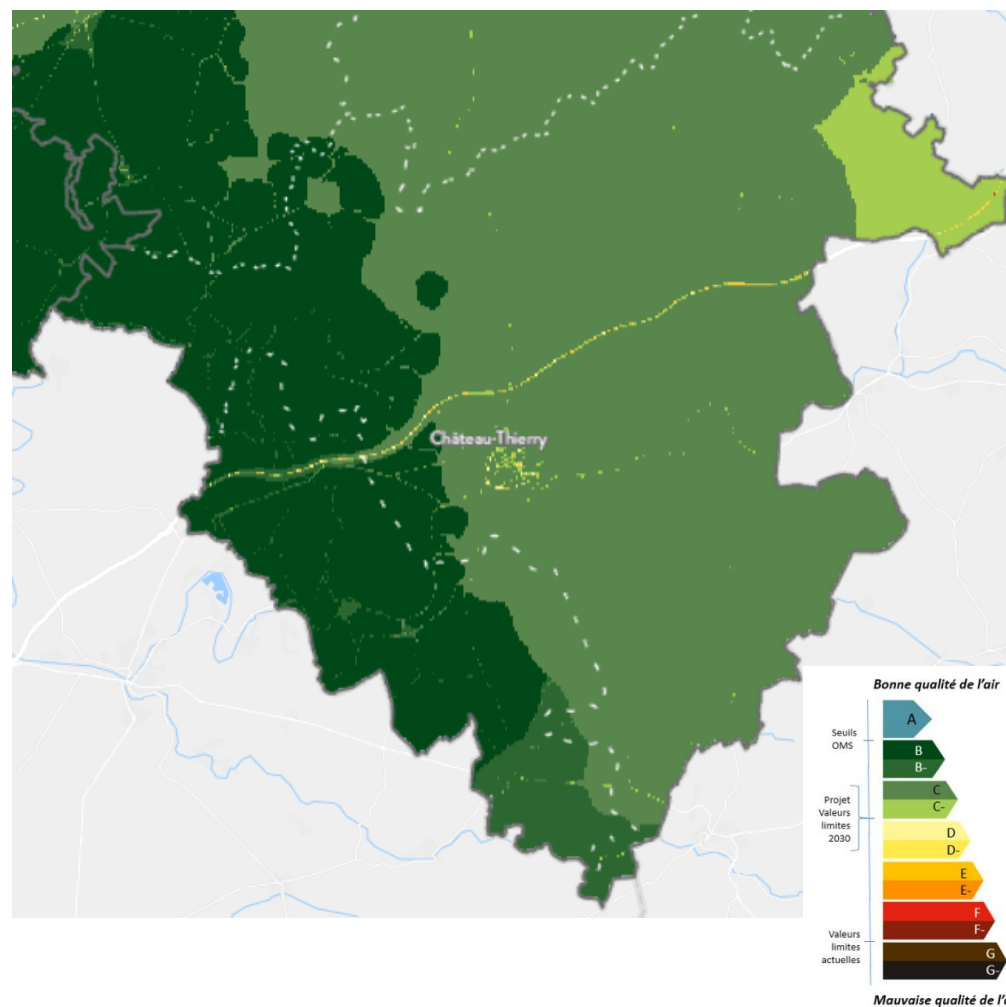
Le territoire du Sud de l'Aisne présente une plutôt bonne qualité de l'air (voir carte ci-contre d'ATMO Hauts de France).

➤ **Le Sud de l'Aisne s'aligne sur les seuils définis par le code de l'environnement.**

Objectifs de valeurs moyennes annuelles fixés :

- Dioxyde d'azote (NO₂) : 40 µg/m³ en 2026 ; 20 µg/m³ d'ici 2030
- Particules PM₁₀ : 40 µg/m³ en 2026 ; 20 µg/m³ d'ici 2030
- Particules PM_{2.5} : 25 µg/m³ en 2026 ; 10 µg/m³ d'ici 2030
- Ozone (O₃) : 120 µg/m³ sur 8 heures à ne pas dépasser plus de 25 jours par an en moyenne sur 3 ans en 2026 ; et 18 jours d'ici 2030.

À noter que les recommandations de l'OMS ont des exigences supérieures aux seuils de l'environnement.





Objectifs d'adaptation aux changements climatiques

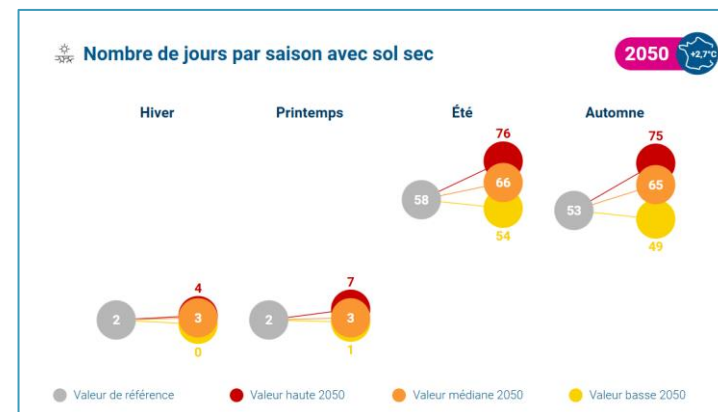
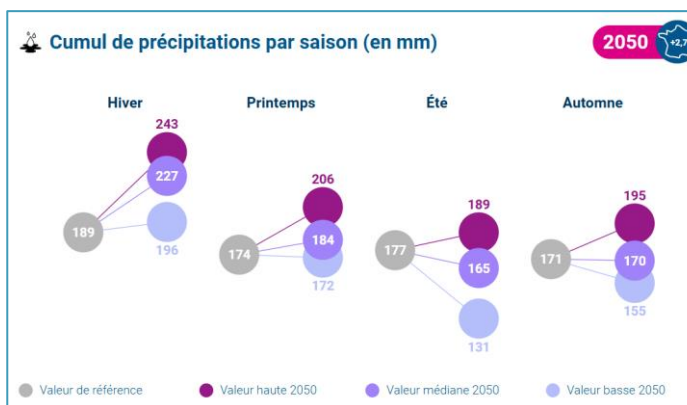
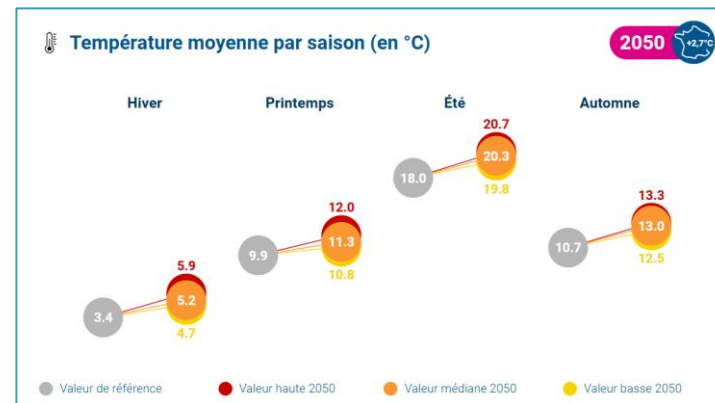
Le Plan Climat du Sud de l'Aisne vise à rendre le territoire plus résilient face aux aléas climatiques qui se renforcent.

Le Plan Climat répond à 6 objectifs d'adaptation aux changements climatiques :

- **Des logements adaptés au climat futur** par des rénovations prenant en compte le confort d'été.
- Une **meilleure gestion de l'eau** face à la saisonnalité de cette ressource et aux périodes de sécheresse, par une baisse des besoins et un partage entre les acteurs locaux,
- **Un aménagement résilient**, avec davantage de surface non imperméable, une gestion des eaux pluviales optimisée, la lutte contre le ruissellement avec la plantation de haies et la préservation des zones humides comme zones tampon,
- Une **activité économique durable** dans un climat dérégulé, en mobilisant les acteurs économiques pour analyser les risques sur leur chaîne de valeur et à les anticiper,
- Une **résilience alimentaire** avec un approvisionnement plus local
- Des **écosystèmes protégés et préservés** face aux impacts du dérèglement climatique.

Quel climat futur ? Extrait des projections climatiques locales pour Château-Thierry à horizon 2050

(Valeurs de référence établies sur la période de référence 1976-2025)





Une stratégie déclinée en 6 thématiques structurantes pour le Sud de l'Aisne

Chaque thématique structurante est définie par une vision stratégique et des axes prioritaires pour y parvenir. La partie 3 détaille chacune de ces 6 thématiques.

I. Des logements performants, rénovés de façon efficace et vertueuse

Afin de lutter contre la précarité énergétique, les rénovations des logements s'intensifient et se massifient et permettent de développer et conforter l'émergence d'une filière locale d'artisans et de production de matériaux de rénovation. Les rénovations énergétiques apportent des résultats efficaces de réduction des consommations d'énergie et permettent d'adapter le logement aux évolutions du climat futur.

Axe I.1. Développer une logique collective des éco-gestes, de l'approvisionnement des logements en énergie bas-carbone et des espaces végétalisés

Axe I.2. Rénover l'habitat en zone urbaine comme rurale et structurer une filière locale de rénovation

II. Des mobilités plus actives et plus collectives

Le vélo poursuit son développement sur le Sud de l'Aisne grâce à la sécurisation des infrastructures et une dynamique collective, les habitants pratiquent davantage le covoiturage au quotidien, et une continuité des services renforce le maillage des alternatives sur l'ensemble du territoire.

Axe II.1. Créer un maillage cyclable territorial et renforcer la sécurité des structures cyclables existantes

Axe II.2. Mutualiser les déplacements en voiture pour réduire la part de l'autosolisme dans les déplacements quotidiens

Axe II.3. Encourager les alternatives à la voiture thermique pour déplacements en zone rurale



III. Des activités économiques qui se réinventent pour diminuer leur impact environnemental et s'adapter au climat futur

En particulier, les activités agricoles et viticoles développent de nouveaux modèles plus diversifiés et favorables à la biodiversité pour devenir plus résilientes. Les exploitations agricoles et viticoles sont labellisées pour leurs bonnes pratiques. Le développement économique du territoire bénéficie à la transition énergétique (éco-tourisme, vélo, artisanat, réparation...). Les activités économiques et agricoles réduisent leurs consommations d'énergies fossiles et d'eau, tout en conservant leur viabilité économique indispensable à toute action, si on la souhaite pérenne.

Axe III.1. Développer les savoir-faire locaux pour garantir un artisanat local durable, engagé et respectueux de ses ressources

Axe III.2. Développer l'attractivité du territoire grâce à son potentiel de tourisme durable

Axe III.3. Renforcer l'accompagnement des agriculteurs et viticulteurs vers des pratiques plus durables et les valoriser



Une stratégie déclinée en 6 thématiques structurantes pour le Sud de l'Aisne



IV. Une consommation plus durable et plus locale et une implication citoyenne renforcée

Des circuits de distribution locale se renforcent sur le territoire. Les habitants du Sud de l'Aisne s'impliquent pour développer des projets locaux pour la transition énergétique et mettre en place des dynamiques collectives, complémentaires aux actions des collectivités. La population est majoritairement sensibilisée aux enjeux énergétiques et climatiques, ce qui renforce l'acceptabilité des projets et la culture commune des éco-gestes.

Axe IV.1. Augmenter le potentiel d'approvisionnement en produits locaux, leur accessibilité, et renforcer la sensibilisation alimentaire citoyenne

Axe IV.2 Une gestion durable et pérenne de la ressource en eau pour prévenir d'éventuels conflits d'usage en période de tension



V. Une production d'énergies renouvelables maîtrisée et associée à une gestion durable des ressources

Les productions d'énergies renouvelables se diversifient sur le territoire grâce à des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les habitants. L'utilisation du bois-énergie se renforce de pair avec l'utilisation du bois comme matériaux et en synergie avec les activités agricoles via les haies. La gestion durable de la forêt est assurée et permet d'anticiper les risques climatiques. Le repowering est réalisé pour l'éolien.

Axe V.1. Une ressource forestière préservée et une protection accrue de la biodiversité

Axe V.2. Les collectivités porteuses et coordinatrices de projets d'énergies renouvelables sur le territoire

Axe V.3. Développer l'implication citoyenne dans les énergies renouvelables



VI. Des collectivités exemplaires

En intégrant la réflexion climat dans l'ensemble de leurs politiques publiques, les collectivités montrent l'exemple afin d'illustrer les bonnes pratiques généralisables pour ses parties prenantes et les habitants du territoire.

Axe VI.1. Développer la réflexion climat dans les politiques publiques pour montrer l'exemple

Des bénéfices de cette stratégie climat pour le Sud de l'Aisne qui vont au-delà des enjeux énergie-climat :

Amélioration de la qualité de vie (santé, qualité de l'air, bruit, confort thermique), développement de l'emploi local pérenne (éco-rénovation, secteur agricole...), économies financières par rapport à l'inaction, retombées financières locales...

PARTIE 3. DÉCLINAISON THÉMATIQUE DE L'AMBIITION DU SUD DE L'AISNE



Légende des icones présentant les objectifs



Emissions de gaz à effet de serre



Consommation d'énergie finale



Séquestration carbone



Production d'énergies renouvelables



I. Des logements performants, rénovés de façon efficace et vertueuse

Objectifs 2018 – 2030 : résidentiel



-66%



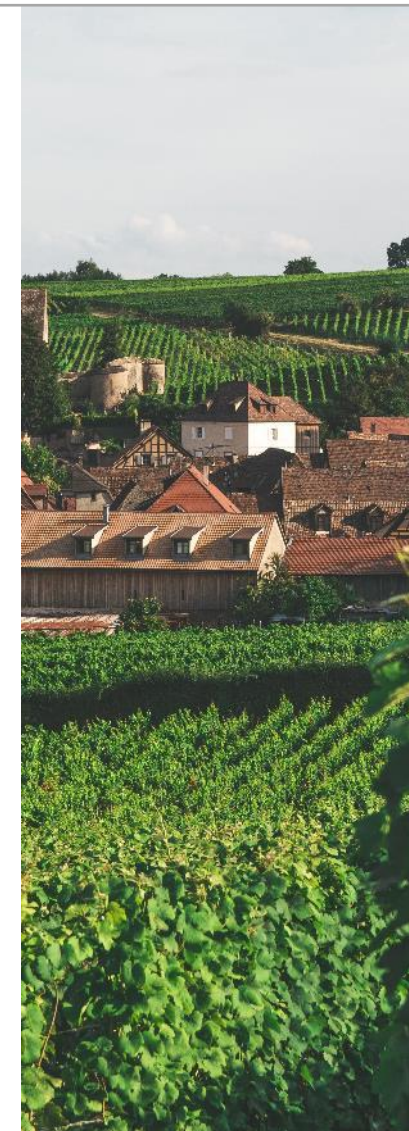
-29%

Axe 1. Développer une logique collective des éco-gestes, de l’approvisionnement des logements en énergie bas-carbone et des espaces végétalisés

- Une véritable **émulation collective** autour de la sobriété permet à chaque habitant de diviser par 2 sa consommation d’énergie liés aux usages d’ici 2030. Les **économies d’énergie** réalisées sont partagées pour viser une amélioration continue, avec des défis annuels pour tendre vers une sobriété volontaire.
- À horizon 2030, la **densification des habitats** facilite le raccordement aux réseaux de chaleur et le maillage des villes et des bourgs en transports en commun.
- En 2030, **toutes les cours d’écoles sont renaturées et/ou végétalisées et/ou ombragées** avec la plantation d’arbres pour mieux vivre les périodes de chaleur ; les espaces publics évoluent également en ce sens.
- Il n’y a plus d’artificialisation nette des terres agricoles ou naturelles en 2050 (zéro artificialisation nette tel que le prévoit la loi) grâce à un habitat densifié.

Axe 2. Rénover l’habitat en zone urbaine comme rurale et structurer une filière locale de rénovation

- Pour répondre aux enjeux de précarité énergétique et de confort thermique, la rénovation se massifie dans le Sud de l’Aisne pour **qu’il n’y ait plus de logements énergivores (étiquettes E, F, G) d’ici 2035**. Ce rythme soutenu de rénovations (1 800 logements rénovés par an, collectifs ou individuels) est permis par la poursuite du **conseil aux propriétaires** et de potentielles aides financières pour les ménages qui ne sont pas bénéficiaires d’aides existantes.
- Pour répondre à la demande croissante de rénovations énergétiques, un accompagnement ciblé des artisans permet, d’ici 2030, la structuration d’une **filière locale de la rénovation énergétique** et stimule l’**émergence d’une filière locale des biomatériaux**.
- Une **quarantaine de logements vacants sont réhabilités chaque année** sur le territoire, en priorité les logements localisés au-dessus des commerces. La lutte contre l’habitat indigne et insalubre et contre les marchands de sommeil est une priorité pour le territoire. La part de logement vacants passe de 9,8% en 2018 à 8% en 2040.





II. Des mobilités plus actives et plus collectives

Objectifs 2018 – 2030 : transports



-45%



-22%

Axe 1. Créer un maillage cyclable territorial et renforcer la sécurité des structures cyclables existantes

- En 2030, des itinéraires cyclables relient toutes les communes du territoire. La majorité des actifs travaillant à moins de 10 km de leur domicile doivent pouvoir se rendre au travail en vélo mécanique ou en vélo à assistance électrique. **L'essentiel des petits trajets (moins de 5 km) est effectué en vélo ou autres mobilités actives.**
- Un travail de **sécurisation** des aménagements cyclables existants est mis en œuvre.
- L'**intermodalité** (transports en commun + vélos) est mise en avant pour les trajets domicile-travail hors du territoire ; un travail est poursuivi auprès de la Région de manière à disposer de plus de dessertes de **bus, de cars et de train**.
- **En 2030, le vélo représente entre 5 à 15 % des déplacements, en fonction des communes** (contre 0,8% aujourd'hui sur tout le territoire). En considérant une progression aussi de la marche (7% en 2030) et des transports en commun 15% en 2030), la part modale de la voiture réduit de 81% à 68% en 2030 (et à jusqu'à 58 % dans certaines communes).

Axe 2. Mutualiser les déplacements en voiture pour réduire la part de l'autosolisme dans les déplacements quotidiens

- Le développement généralisé des aires de covoiturage, l'organisation d'autostop et la mise en lien des utilisateurs permet de renforcer le **recours au covoiturage pour se rendre au travail**.
- Les **employeurs** facilitent le télétravail et ont mis en place des plans de mobilité interne.
- Une véritable culture du covoiturage est adoptée sur le territoire. **D'ici 2030, seul 1 trajet sur 3 se fait seul dans son véhicule.**

Axe 3. Encourager les alternatives à la voiture thermique pour les déplacements en zone rurale

- Le territoire du PETR est couvert par un maillage d'infrastructures de recharges électriques et de distribution de carburant alternatif aux produits pétroliers. **En 2030, plus de 30% des véhicules circulant sur le territoire sont faiblement émetteurs de CO2 et de polluants.**





III. Des activités économiques qui se réinventent pour diminuer leur impact environnemental et s'adapter au climat futur (1/2)

Objectifs 2018 – 2030 : industrie



-52%



-12%

Objectifs 2018 – 2030 : tertiaire



-48%



-24%

Axe 1. Développer les savoir-faire locaux pour garantir un artisanat local durable, engagé et respectueux de ses ressources

- Le fort développement de la filière du bâtiment permet au territoire d'avoir un rayonnement régional. Les isolations sont effectuées en conservant l'esthétique de l'habitat ancien, à partir de produits locaux et en lien avec la filière bois local et l'agriculture.
- Les entreprises artisanales sont incitées à développer des **compétences** et à se former à des **techniques plus respectueuses de l'environnement** afin de créer un maillage local d'artisans et de préserver l'emploi sur le territoire.
- Des filières de **réparation et réemploi** se créent, avec d'ici 2030, des ressourceries actives sur plusieurs communes du Sud de l'Aisne.
- D'ici 2030, les entreprises sont **formées** aux changements de pratiques liées aux enjeux climatiques et énergétiques
- Le secteur industriel est accompagné et suivi face aux enjeux environnementaux. En 2030, les sujets énergie-climat sont devenus un **sujet régulier des clubs d'entrepreneurs**, en s'appuyant sur les entreprises déjà engagées sur le sujet.

Axe 2. Développer l'attractivité du territoire grâce à son potentiel de tourisme durable

- Le cyclotourisme prend son essor grâce à l'aménagement de la véloroute 52. Des structures d'hébergements labellisées « Accueil Vélo » se développent sur le territoire dans les prochaines années. L'œnotourisme du Sud de l'Aisne saisit l'opportunité du cyclotourisme pour **faire naître un vélotourisme œnologique**.
- À horizon 2030, la filière du tourisme vert se développe sur le territoire grâce à l'entretien des **chemins de randonnée**, des **véloroutes et des voies vertes** et se structure autour de son accessibilité intermodale (train + vélo). La localisation et l'offre touristique du Sud de l'Aisne permet d'attirer un tourisme de week-end, notamment pour les Franciliens.
- D'ici 2030, le développement des mobilités actives ou collectives (transport à la demande, navettes, vélos à assistance électrique, voitures électriques) pour se rendre vers les sites touristiques permet de diminuer les déplacements en voiture liés au tourisme.





III. Des activités économiques qui se réinventent pour diminuer leur impact environnemental et s'adapter au climat futur (2/2)

Axe 3. Renforcer l'accompagnement des agriculteurs et viticulteurs vers des pratiques plus durables et les valoriser

- **L'accompagnement technique des agriculteurs** est renforcé pour les changements de pratiques afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 10 % d'ici 2030. Le territoire met en avant les exploitations bio et bas carbone (liste de labels à définir) et à Haute Valeur Environnementale (HVE-3) locales et encourage les exploitations prenant en compte les méthodes de conservation des sols préconisées par les instances agricoles.
- La réflexion sur le **futur de la viticulture** se poursuit par la profession viticole et les **expérimentations** se généralisent.
- D'ici 2030, l'accent est mis sur la formation de la main d'œuvre locale en partenariat avec les établissements de formations (par exemple le Lycée agricole de Crézancy et le Centre de Formation Professionnel de Promotion Agricole (CFPPA) de Verdilly).
- Le développement soutenu des **haies**, de **l'agroforesterie** et de **l'agriculture de conservation des sols** permet d'augmenter la séquestration carbone du territoire, de développer la biodiversité et de réduire la vulnérabilité du secteur agricole face aux aléas climatiques. **L'agriculture devient neutre en carbone dans 30 ans.**

Objectifs 2018 – 2030 : agriculture



-10%

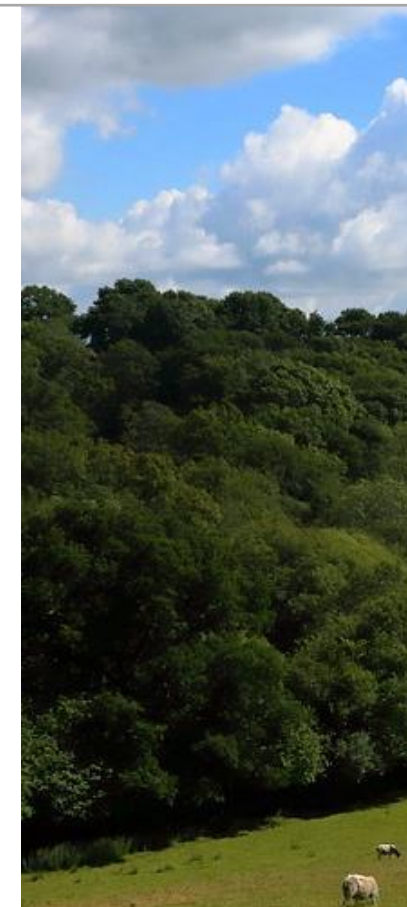


-22%

Objectif 2030 : séquestration



56% des émissions





IV. Une consommation plus durable et plus locale et une implication citoyenne renforcée

Axe 1. Augmenter le potentiel d'approvisionnement en produits locaux, leur accessibilité, et renforcer la sensibilisation alimentaire citoyenne

- D'ici 2030, **les productions se diversifient au fil de la transmission des exploitations**, avec un accompagnement dans de nouveaux modes productions qui attire des jeunes agriculteurs.
- Des projets de **vente en circuits courts** alimentant les cantines scolaires et des épiceries auto-gérées permettent de réduire les coûts de l'alimentation locale.
- D'ici 2030, chaque habitant est sensibilisé à **l'empreinte écologique des produits alimentaires** (saison, transport, emballage, protéine carnée...). La **transparence de la filière alimentaire** du territoire est améliorée : les habitants connaissent l'origine des produits qu'ils achètent, la façon de travailler des producteurs et les rémunèrent au juste prix. Des **ateliers d'éducation au goût** et de **sensibilisation au bien manger** sont organisés dans les écoles ; dans les cantines scolaires, le personnel est formé.
- **En 2040, 50% de la consommation de denrées alimentaires est couverte par la production locale** (y compris dans les cantines), contre moins de 10% aujourd'hui, avec un potentiel de plus de 90% d'autonomie alimentaire [1].

Axe 2. Une gestion durable et pérenne de la ressource en eau pour prévenir d'éventuels conflits d'usage en période de tension

- D'ici 2030, la réussite d'un **projet de territoire pour la gestion de l'eau**, ambitieux et concerté, fait citer en exemple le Sud de l'Aisne à l'échelle régionale. La **récupération des eaux de pluie** est encouragée pour alimenter les usages d'eau non potable. La priorité d'ici 2030 est une nouvelle phase de **suppression des fuites d'eau sur le réseau**.
- D'ici 2030, un ou plusieurs schémas directeurs de gestion des eaux pluviales sont réalisés et finalisés couvrant le territoire du PETR pour proposer **une gestion des eaux pluviales adaptées au territoire**.
- La mise en place de la **tarification incitative de l'eau réduit les consommations d'eau sur le territoire d'ici 2030**. L'incitation à la diminution des consommations d'eau est réalisée en toute saison, complétée par un plan d'urgence sécheresse spécifique aux périodes de tension.
- Des dispositifs de récupération d'eau de pluie pour les particuliers, les acteurs économiques, et les agriculteurs sont massifiés d'ici 2030, avec un co-financement des collectivités. Les pratiques agroécologiques permettent d'augmenter le stock d'eau dans les sols.





V. Une production d'énergies renouvelables maîtrisée et associée à une gestion durable des ressources (1/2)

Axe 1. Une ressource forestière préservée et une protection accrue de la biodiversité

- L'application de la trame verte et bleue permet d'assurer une **continuité écologique forte** sur le territoire. D'ici 2030, plusieurs projets de solutions fondées sur la nature voient le jour en milieux urbains et naturels (îlots de fraîcheur, arbres en ville, restauration de zones humides et cours d'eau...), de nouvelles continuités écologiques sont établies (trame verte et bleue, trame noire) et des réservoirs de biodiversité sont créés. La biodiversité est un enjeu majeur du territoire.
- Une attention particulière est donnée sur la capacité des écosystèmes naturels à s'adapter au climat et sur la lutte contre les espèces invasives. D'ici 2030, **les zones humides font office de zones tampons sur le territoire face aux risques climatiques (feux de forêts, inondations...)**
- Les nouvelles essences plantées (en veillant à la diversité et en étant vigilant quant aux espèces introduites) sont **adaptées au climat futur** et plus résistantes aux sécheresses et aux parasites.
- Le territoire œuvre pour son **approvisionnement local en bois-énergie** grâce à son gisement forestier important, tout en maintenant constante sa consommation. **En 2040, le territoire produit localement 18000 m3 (44 GWh par ans) de bois-énergie, soit 25% de sa consommation de bois-énergie.**

Objectif 2030 : séquestration



56% des émissions

Objectif 2030 : EnR



40% de la consommation





V. Une production d'énergies renouvelables maîtrisée et associée à une gestion durable des ressources (2/2)

Axe 2. Les collectivités porteuses et coordinatrices de projet d'énergies renouvelables sur le territoire

- **D'ici 2030, les collectivités portent des grands projets sur le territoire**, tout en préservant leurs patrimoines et leurs ressources naturelles. Des projets d'ENR (méthaniseurs, solaire PV et thermique) sont étudiés, en complément de ceux existants.
- Des projets de **réseaux de chaleur de petite taille** sont étudiés et commencent à voir le jour d'ici 2030, en complément du réseau de chaleur existant de Château-Thierry, avec un **approvisionnement en bois le plus local possible et une gestion durable des forêts**.
- D'ici 2030, des projets de récupération de chaleur fatale des acteurs économiques se développent.
- Le développement des microcentrales hydroélectriques sur les écluses sur la Marne augmente la production locale d'électricité, pour atteindre environ 40 GWh¹ par an d'ici 2050.
- **En 2050, la production d'énergie renouvelable a été multipliée par 3** grâce au développement du solaire photovoltaïque, de la méthanisation et de la géothermie. De nouveaux mâts éoliens ne sont pas installés, mais la puissance de production de l'éolien est augmentée grâce au *repowering*.

Axe 3. Développer l'implication citoyenne dans les énergies renouvelables

- Des financements participatifs sont proposés aux habitants du territoire pour faciliter le développement et l'accessibilité des projets et leur acceptation.
- Le tissu associatif local dynamise la vie du territoire. Des sensibilisations et des ateliers sont proposés aux habitants du territoire pour informer et transmettre et des « Assises » du Climat sont organisées chaque année. **En 2028, 100% des habitants et acteurs sont formés aux enjeux du Plan Climat.**
- **En 2040, la majorité des habitants du territoire disposent d'une source de production (ou d'un système de chauffage à partir) d'énergie renouvelable sur leur terrain ou dans leur logement**, selon les opportunités : pompe à chaleur, poêle/chaudière bois, solaire thermique, photovoltaïque...

Objectif 2030 : EnR



40% de la consommation





VI. Une collectivité exemplaire

Objectifs 2018 – 2030 : tertiaire



-48%



-24%

Axe 1. Développer la réflexion climat dans les politiques publiques pour montrer l'exemple

- Dès 2025, dans toute action de la collectivité on retrouve une intégration de la réflexion Climat : construction, renouvellement de la flotte de véhicule, travaux de voirie intégrant végétalisation et davantage d'espace pour cyclistes et piétons, etc. Un des résultats de ce « réflexe climat » est qu'en 2035, la collectivité aura renouvelé l'ensemble de ses véhicules vers des véhicules faiblement émetteurs de CO2 et de polluants atmosphériques.
- Les élus se doivent d'être **acteurs et ambassadeurs** en participant aux événements en lien avec la transition énergétique.
- D'ici 2026, tous les **événements** de la collectivité proposent des solutions de **covoiturage** pour y accéder et utilisent des **emballages réutilisables**.
- La moitié des **toitures publiques** (non-classées et non-inscrites au titre des monuments historiques) est couverte de panneaux photovoltaïques d'ici 10 ans.





PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

ANNEXES DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE

VERSION NOVEMBRE 2025

Annexes 1 – Synthèse des temps de concertation habitants et élus

Annexes 2 - Scénarios proposés pour coconstruire la stratégie

Annexes 3 - Objectifs chiffrés par thématique

Annexe 4 - Hypothèses détaillées des trajectoires et des potentiels Max



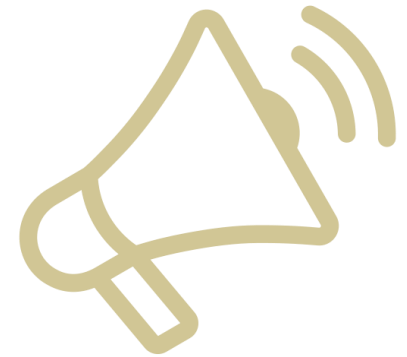
Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 17/02/2026 à 14h46

Référence de l'AR : 002-200072031-20260209-2026DEL038-DE

Publié le 18/02/2026 : Rendu exécutoire le 18/02/2026

ANNEXE 1. SYNTHÈSE DES TEMPS DE CONCERTATION HABITANTS ET ÉLUS



- Atelier élus 13 avril 2023
- Ateliers habitants
- Questionnaire élus et habitants



13 avril 2023 : Atelier co-construction de la vision avec les élus

Cible : l'ensemble des élus du territoire

Objectif : travailler sur la base de propositions de scénarios stratégiques pour coconstruire le scénario et l'ambition propre au Sud de l'Aisne (voir annexe 2)

Méthode : 3 scénarios prospectifs proposés (continuité, transition, pionnier) ; 1er choix global ; puis sélection d'axes phares

Résultats :

Une dizaine de participants

Une ambition forte exprimée sur l'habitat comme secteur phare du plan climat

Une ambition moindre sur le développement des énergies renouvelables dans l'ensemble

- Des consensus autour de sujets concrets
- Meilleure gestion de la ressource en eau
- Sécurisation des infrastructures cyclables
- Un potentiel de développement du covoiturage
- Relocalisation des activités économiques
- Développement d'une filière locale de la rénovation (artisans, matériaux biosourcés)
- Favoriser le changement de comportements par l'incitation
- Un enjeu à mobiliser l'ensemble des habitants avec des profils différents selon les zones du territoire



16 et 17 mai 2023 : Ateliers grand public sur les enjeux

Cible : large (habitants et élus)

Objectif : pouvoir construire une stratégie qui fait écho à des enjeux partagés par les usagers du territoire

Méthode : présentation d'éléments clés du diagnostic puis échanges sur 5 thématiques par petits groupes :

- Augmenter l'usage des alternatives à la voiture
- Augmenter les modes de consommation plus durables (locaux, de saison, seconde main...)
- Diminuer les consommations d'énergie et les émissions de CO2 dans les logements
- Développement de l'emploi et l'activité locale au service de la transition du territoire
- Encourager une agriculture et une viticulture durables et adaptées aux crises climatiques futures
- Renforcer les initiatives citoyennes pour la transition écologique du territoire

Autour de 3 questions :

- D'où part-on ? Qu'est ce qui existe déjà dans le Sud de l'Aisne ?
- Quels sont les freins à lever ?
- Quels besoins dans le Sud de l'Aisne ?

Résultats :

- Une 20aine de participants à chacun des 2 ateliers
- De nombreuses contributions et échanges entre les participants
- Une approche plutôt constructive dans l'ensemble, de nombreux exemples d'initiatives locales remontés et partagés



Relevé des contributions de la concertation habitants

Mobilité	
Principaux constats identifiés	Principaux freins relevés
- Peu de voies adaptées pour la pratique du vélo - Un usage du vélo principalement pour les loisirs - Peu de desserte des transports en communs - Prise de conscience des enjeux grâce à l'augmentation des prix de l'énergie - Un Plan Vélo sur l'Agglo de Château-Thierry - Pas de liaison de bus entre les collectivités	- Manque de sécurité des aménagements vélos - Manque de continuité entre les pistes cyclables - Topographie, distance à parcourir - Eparpillement des zones habitées - Absence des transports - Réflexe de l'autosolisme

Consommation durable	
Principaux constats identifiés	Principaux freins relevés
- Surconsommation - Initiatives bio et locales (AMAP, Epicerie autogérées : Castelcoop, L'épicurien, marché bio, producteurs locaux) - Lieu d'échange et de partages existants - Part importante des produits de l'industrie agro-alimentaire dans l'alimentation - Cantines d'école proposent peu d'alimentation locale, et végétarienne (respect de la loi EGALIM ?) et commandent séparément	- Prix de l'alimentation bio et locale - Education au goût - Précarité alimentaire - Obsolescence programmée, effet de mode - Manque de compétences en réparation ou de savoir-faire

Activités économiques locales	
Principaux constats identifiés	Principaux freins relevés
- Un tourisme existant (œnotourisme, histoire de la guerre, tourisme nature) - Manque d'hébergements pour le tourisme - Un potentiel de développement touristique (notamment clientèle IDF)	- Manque d'entrepreneurs qualifiés sur le territoire - Freins réglementaires (architectes bâtiments de France) - Activités touristiques trop dispersées pour être reliée par les TC



Relevé des contributions de la concertation habitants

Logements	
Principaux constats identifiés	Principaux freins relevés
- Chauffage carboné, ancien - Manque d'isolation - Une population aux revenus plus faibles que la moyenne nationale ; peu de revenu disponible pour la rénovation - Beaucoup de locataires - Important parc des bailleurs sociaux et des collectivités	- Contrainte des prix de la rénovation - Contraintes réglementaires pour la construction de PV - Difficultés à obtenir des aides de l'ANAH - Image du coût élevé de la rénovation - Manque de conseil et d'accompagnement aux particuliers

Implication citoyenne	
Principaux constats identifiés	Principaux freins relevés
- Un tissu associatif dynamique - Plus de connaissances sur le portage de projet, prise de conscience générale	- Manque d'unité des instances politiques sur ce thème - Être davantage dans la pédagogie - Freins à monter les dossiers pour les projets citoyens - Manque de prise en compte des associations - Impliquer toute la population

Agriculture, viticulture et forêt	
Principaux constats identifiés	Principaux freins relevés
- Une prise de conscience dans le secteur - Une production de cultures courantes (blé, orge, protéagineux, oléagineux) ; élevage laitier, allaitant, quelques diversifications moutons et chèvres avec des transformation délocalisées (régionales) - Potentiel bois-énergie - Potentiel agriculture diversifiée locale - Surexploitation des forêts - Lycée agricole de Crézancy => opportunité pour former les agriculteurs et valoriser les pratiques HQE	- Prix des produits bio et locaux - Disponibilité de l'eau - Abattage intensif - Essences inadaptées - Prix des produits bio et locaux



Questionnaires en ligne

Cible : les personnes invitées aux ateliers (élus et habitants)

Objectif : sonder les thématiques de travail qui semblent importantes sur la base de 11 choix proposés

Méthode : questionnaire en ligne

Résultats Élus – 15 réponses (24 mars)

- 50 % ont déjà engagé des actions
- 35% sont en recherche de bonnes pratiques
- 15% n'ont pas encore engagé d'actions

Thématiques de travail les plus importantes :

- Augmenter les modes de consommations plus durables
- Développer les énergies renouvelables
- Diminuer les consommations d'énergies des logements
- Diminuer la production de déchets

Résultats Habitants – 33 réponses (4 mai)

- 80% ont déjà engagé des actions
- 20% sont en recherche de bonnes pratiques

Thématiques de travail les plus importantes :

- Développer les énergies renouvelables
- Augmenter les modes de consommation plus durables
- Encourager une agriculture écologiquement durable
- Renforcer l'éducation et la sensibilisation à transition écologique

ANNEXE 2. SCÉNARIOS PROSPECTIFS PROPOSÉS POUR COCONSTRUIRE LA STRATÉGIE



- Scénarios discutés lors de l'atelier co-construction de la vision avec les élus le 13 avril 2023



7 thématiques proposées pour co-construire la stratégie

- Transports et mobilités
- Agriculture, viticulture et alimentation
- Habitat et urbanisme
- Espaces naturels, forestiers et ressource en eau
- Développement économique local
- Énergies renouvelables et de récupération
- Exemplarité des collectivités (PETR, intercommunalités, communes)

Les scénarios sont construits en croisant les éléments suivants :

Leviers d'action, atouts, faiblesses et enjeux identifiés dans le diagnostic

Appui sur les premiers échanges recueillis lors des réunions élus et grand public

Mise en récit des objectifs du Plan Climat

Évaluation de l'impact des leviers d'action territoriaux (évaluation des potentiels max du territoire) pour quantifier les niveaux d'impact de chaque scénario stratégique

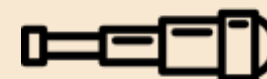
➤ Pour guider l'ambition du scénario choisi pour le Sud de l'Aisne, des **points** sont **attribués à chacune des ambitions thématiques**

Une question commune :

Quelle **vision** pour le territoire du Sud de l'Aisne à **long terme** pour **guider** la transition énergétique et l'action climatique ?

Pour répondre à cette question :

Plusieurs scénarios prospectifs

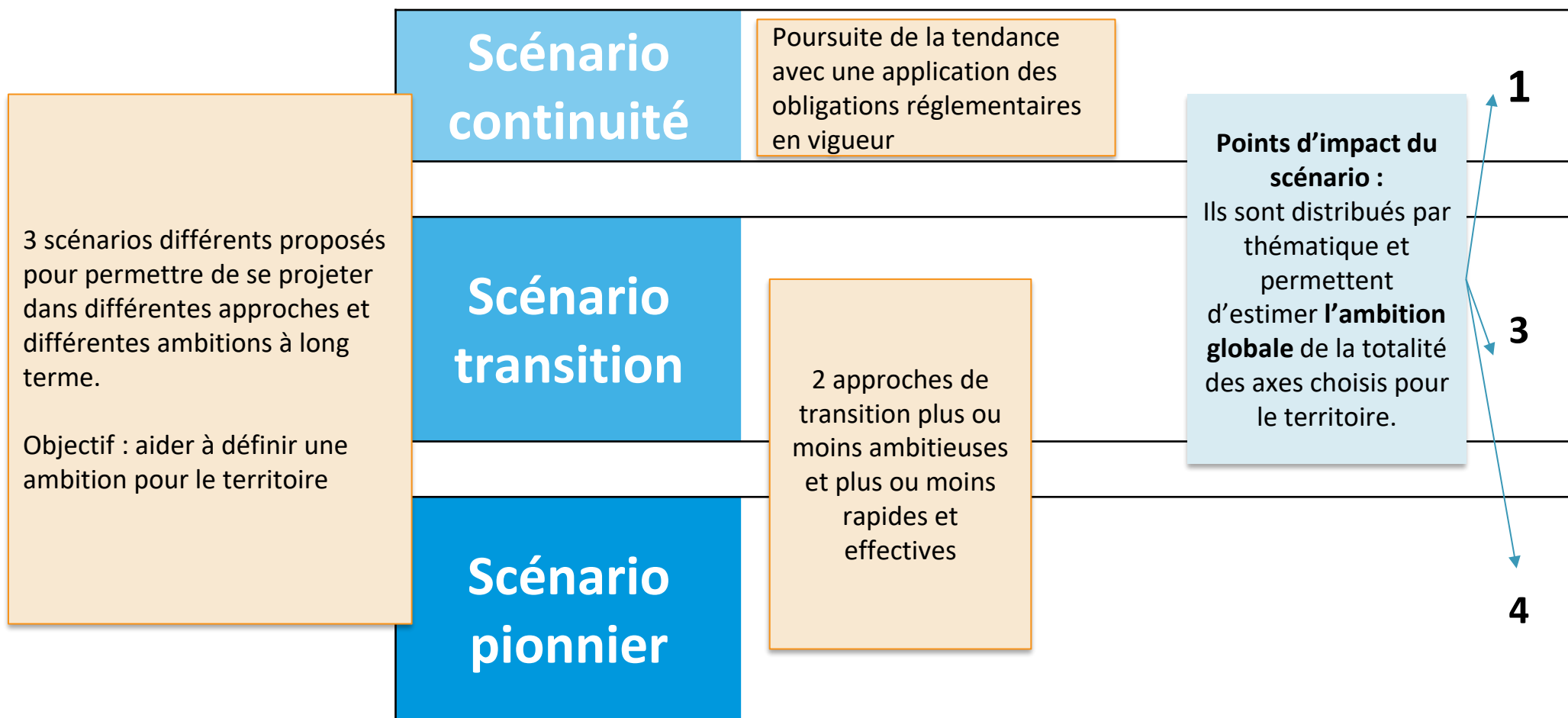


Scénarios PCAET - PETR UCCSA	Scénario continuité	Scénario transition	Scénario pionnier
1. Transports et mobilité	2 ☐	4 ☐	6 ☐
2. Agriculture, viticulture et alimentation	1 ☐	4 ☐	6 ☐
3. Habitat et urbanisme	1 ☐	4 ☐	6 ☐
4. Espaces naturels, forestiers et ressource en eau	1 ☐	3 ☐	6 ☐
5. Développement économique local	2 ☐		
6. Énergie renouvelables et de récupération	3 ☐		
7. Exemplarité des collectivités (PETR, intercommunalité et communes)	1 ☐		

> 38 points : Ambition +1,5°C
 > 30 points : Ambition +2°C
 > 20 points : Ambition réglementaire
 > 11 points : Scénario continuité



Pour chaque thématique : 3 propositions de scénarios stratégiques





1. Transports et mobilités

Scénario continuité	• Transport en commun : L'offre de transports en commun est pérennisée et renforcée sur le territoire. Le transport à la demande est élargi à l'ensemble des communes du PETR. • Véhicules bas-carbone : La pérennisation des bornes de recharge existantes et le développement de nouvelles incitent les habitant.e.s à renouveler leur véhicule en faveur de véhicules électriques légers. • Modes actifs : La collectivité acquière de premiers vélos tout terrain à assistance électrique pour promouvoir les mobilités douces auprès des visiteurs du territoire. L'aménagement de la véloroute sur les bords de Marne renforce l'usage du vélo au quotidien.	2
Scénario transition	• Transport en commun : La collectivité expérimente la mutualisation des transports scolaires en complément du réseau de transport en commun local de manière à développer l'offre et améliorer les taux d'occupation. La part modale relative aux transports en commun passe de 12% à 15% en 2030. • Modes actifs : Toutes les gares et haltes ferroviaires du territoire ont des stationnements vélo d'ici la fin du Plan Climat. Un schéma cyclable est mis en œuvre au niveau du PETR pour planifier un maillage global permettant de développer l'usage du vélo sur le territoire pour les loisirs, le tourisme et pour les transports quotidiens. La part modale du vélo passe de 0,8% % à 20% en 2050. • Covoiturage : Toutes les gares et haltes ferroviaires du territoire ont des stationnements covoiturage. D'ici 10 ans, 1 trajet sur 2 se fait seul dans son véhicule. • Mobilité / urbanisme : Des parkings-relais permettent d'accéder facilement aux centres villes. Les commerces et transporteurs coopèrent pour développer une offre de logistique de proximité et garder des centres apaisés et un accès rationalisé pour les poids lourds.	4
Scénario pionnier	• Transport en commun : Un travail est entamé auprès de la région de manière à disposer de plus de dessertes de bus et de trains. La part modale des transports en communs passe de 12% à 20% en 2030. • Véhicules bas-carbone : Le territoire du PETR est couvert par un maillage fin d'infrastructures de recharges électriques et de distribution de carburants alternatifs. En 2030, plus de 40% des véhicules circulant sur le territoire sont à faibles émissions. • Modes actifs : Des voies cyclables relient toutes les communes du territoire. La majorité des actifs travaillant à moins de 10 km de leur domicile vont au travail en vélo électrique. L'essentiel des petits trajets (moins de 5 km) est effectué en vélo (mécanique et électrique), ce qui permet à la part modale du vélo passe de passer à 20% en 2030, contre 0,8% aujourd'hui. • Covoiturage : Une véritable culture du covoiturage est adoptée sur le territoire. D'ici 10 ans, seul 1 trajet sur 4 se fait seul dans son véhicule. • Mobilités et urbanisme : Les centres bourgs sont piétons, renforçant leur attractivité et l'accessibilité aux commerces de proximité, écoles, services, etc. La part modale de la marche passe de 7% à 10%.	6



2. Agriculture, viticulture et alimentation

Scénario continuité	• Gouvernance et coopération : Le PETR met en valeur les bonnes pratiques agricoles et viticoles actuelles, les groupements d'agriculteurs et de viticulteurs déjà engagés dans des démarches d'agroécologie diffusent leur retour d'expérience. Des initiatives d'entraide se multiplient notamment grâce aux CUMA (mutualisation du matériel, expérimentations communes...). • Alimentation : Le coût de l'alimentation locale est élevé, et la transparence au sein de la chaîne de valeur de la filière reste faible. • Adaptation au changement climatique : La gestion de ressource en eau est source de tensions sur le territoire, les arrêts sécheresses impliquent des restrictions sur les usages pour les agriculteurs ; le rendement des exploitations locales sont à la baisse.	1
Scénario transition	• Gouvernance et coopération : Les agriculteurs sont accompagnés avec des conseillers techniques dans un changement de pratiques pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Les exploitations en agroécologie augmentent. Une réflexion sur le futur de la viticulture émerge. • Energies renouvelables et adaptation au changement climatique : La production d'énergie renouvelable (méthanisation, photovoltaïque sur hangar agricole et agrivoltaïsme) permet d'apporter un complément de revenu aux agriculteurs. • Séquestration carbone : Le développement soutenu des haies, de l'agroforesterie et de l'agriculture de conservation des sols permet d'augmenter la séquestration carbone du territoire, de développer la biodiversité et de réduire la vulnérabilité du secteur agricole face aux aléas climatiques. L'agriculture devient neutre en carbone dans 30 ans. • PAT : Le Projet Alimentaire Territorial permet notamment de faire émerger des projets de circuits courts. Des projets de transformations locales permettent de développer des filières alimentaires locales.	4
Scénario pionnier	• Adaptation au changement climatique : Les exploitations sont moins impactées par les sécheresses grâce à une réflexion globale sur la ressource en eau et des espèces adaptées au climat futur. Les exploitations sont plus petites et plus diversifiées pour être plus résilientes face aux aléas. • Séquestration carbone : En 2040, l'agriculture séquestre plus de carbone qu'elle n'en émet. • Agriculture citoyenne : Chaque commune du territoire dispose de parcelles de production accessibles aux habitants ; chaque habitant est sensibilisé à l'empreinte écologique des produits alimentaires (saison, transport, emballage, protéines carnées). • Exemplarité du territoire : Le territoire est pionnier sur l'agriculture bas carbone dans l'Aisne Le sujet du renouvellement des agriculteurs et de l'installation des jeunes est une priorité pour le territoire. Des projets comme l'ouverture de formations spécialisées dans les démarches agroécologiques et des actions multi-acteurs pour revaloriser le métier d'agriculteur émergent.	6



3. Habitat et Urbanisme

Scénario continuité	• Rénovation : La communication auprès des particuliers permet d'accentuer la demande de rénovations et la pratique des écogestes. Les aides à la rénovation disponibles et le service SOLIHA sont massivement relayés auprès des habitants. Le CRTE permet de mener des diagnostics énergétiques et d'amélioration les performances énergétiques de certains bâtiments publics. Les rénovations se poursuivent essentiellement pour les foyers les plus aisés, tandis que les prix de l'énergie grimpent. • Energies et sobriété : La sobriété reste cependant dans certains cas subie, essentiellement pour les foyers les plus modestes et pour les 43% des logements dont le chauffage repose sur les énergies fossiles (28% au gaz, 16% au fioul). • Urbanisme et densification : Tout nouveau projet de construction, public comme privé, répond à un « cahier des charges » strict (application vérifiée de la RE 2020).	1
Scénario transition	• Rénovation : Des aides à la rénovation supplémentaires permettent d'inciter les propriétaires occupants et bailleurs à rénover leur logement et à changer les modes de chauffages, en premier lieu les chauffages au fioul. Ces aides ciblent en particulier les ménages en précarité énergétique. La part des ménages en situation de vulnérabilité énergétique est divisée par 2 d'ici 2030. En 2040, plus aucun logement n'est chauffé au fioul. • Urbanisme et densification : Pour limiter l'artificialisation, les logements vacants sont réhabilités (9% des logements aujourd'hui), notamment au-dessus des commerces. Les documents d'urbanisme sont rapidement mis en cohérence avec la loi Climat et Résilience et l'objectif de Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050. Pour les nouvelles constructions, les permis de construire imposent des critères stricts : une architecture bioclimatique, des énergies renouvelables et l'utilisation d'éco-matériaux locaux. • Risques climatiques : Les communes les plus exposées ont toutes mises en place un PPR. La communication autour du retrait-gonflement des argiles permet à chaque habitant de connaître les risques.	4
Scénario pionnier	• Rénovation : La rénovation énergétique est une priorité du territoire. D'ici 2028, les logements E,F et G sont rénovés en classe A ou B soit 1800 logements par an grâce à un accompagnement ciblé d'artisans locaux et l'utilisation de matériaux biosourcés. • Urbanisme et densification : En 2030, il n'y a plus d'artificialisation nette des terres agricoles ou naturelles grâce à un habitat densifié, des habitats légers et une désimperméabilisation des milieux urbains. La densification des habitats facilite le raccordement aux réseaux de chaleur et le maillage homogène des transports en communs. • Energies et sobriété : Une véritable émulation collective autour de la sobriété permet à chaque habitant de diviser par 2 sa consommation d'énergie, et les économies d'énergie réalisées sont partagées pour viser une amélioration continue, avec des défis annuels pour tendre vers une sobriété heureuse. La pluralité des sources d'énergie à disposition des habitants permet de réduire fortement la précarité énergétique. • Végétalisation : De nombreuses façades sont végétalisées. Toutes les cours d'écoles sont désimperméabilisées et végétalisées.	6



4. Espaces naturels, forestiers et ressource en eau

Scénario continuïté	• Forêt et espaces naturels : La gestion durable des forêts et espaces naturels du territoire du PETR UCCSA préservent la biodiversité, les écosystèmes et les continuités écologiques sans pour autant les rendre résilients aux changements climatiques. La consommation de bois-énergie se poursuit, sans assurance de la valorisation locale de la ressource. La végétalisation des espaces publics et la place de la nature en ville restent peu développées. Les épisodes de chaleur sont vécus de manière éprouvante pour les populations, notamment pour les plus précaires. • Disponibilité de l'eau : Les prélèvements de certains captages d'eau ne sont pas limités par manque de concertation avec les acteurs du territoire. Des stocks d'eau sont réalisés pour anticiper les périodes de sécheresses agricoles et la baisse de disponibilité de la ressource surtout l'été (adaptation à court terme mais qui pourrait entraîner des effets négatifs).	1
Scénario transition	• Forêt et espaces naturels : L'application de la trame verte et bleue permet d'assurer une continuité écologique forte sur le territoire et de mettre en place des solutions issues de la nature en milieux urbains et naturels (ilots de fraîcheur, arbres en ville, restauration de zones humides et cours d'eau...). Le territoire produit 25% de sa consommation locale de bois-énergie en 2040. • Risques : Une attention particulière est donnée sur la capacité des écosystèmes naturels à s'adapter au climat et sur la lutte contre les espèces invasives. Les zones humides font office de zones tampons sur le territoire face aux risques climatiques (feux de forêts, inondations...) • Consommation de l'eau : Un plan d'urgence sécheresse permet de diminuer les consommations d'eau pendant les périodes de tension. La mise en place de la tarification incitative de l'eau réduit la consommation d'eau sur le territoire. Des dispositifs de récupération d'eau de pluie pour les particulier et les agriculteurs sont co-financés par les collectivités.	3
Scénario pionnier	• Séquestration carbone : La création de nouveaux espaces naturels permet de renforcer la séquestration carbone. Le foncier forestier est en augmentation. En 2040, 60% des émissions de GES du territoire sont absorbées. • Forêt et espaces naturels : Les nouvelles essences plantées (en veillant à la diversité et en étant vigilant quant aux espèces introduites) sont adaptées au climat futur et plus résistantes aux sécheresses et aux parasites. La biodiversité est un enjeu majeur du territoire, de nouvelles continuités écologiques sont établies (trame verte et bleue, trame noire) et des réservoirs de biodiversité sont créés. • Consommation de l'eau : Les consommations d'eau sont réduites par un changement des usages domestiques (sobriété), industriels et agricoles (changement des process, cycles fermés d'eau, cultures moins consommatrices d'eau, agroécologie permettant d'augmenter le stock d'eau dans les sols...). • Disponibilité de l'eau : La collectivité coordonne un projet de territoire pour la gestion de l'eau ambitieux et concerté et se place en territoire pilote sur la gestion de l'eau à l'échelle régionale. Le réseau d'eau permet une récupération des eaux de pluie et des eaux usées pour alimenter les usages d'eau non potable. La récupération d'eau sur le territoire est maîtrisée afin de ne pas impacter les stocks d'eau dans les nappes.	6



5. Développement économique local

Scénario continuité	• Tissu local : Le tissu économique, bien que diversifié, reste déséquilibré géographiquement. Les services sont cependant accessibles et le tissu associatif est dynamique. • Industrie : Certains secteurs non accompagnés comme le secteur automobile et les secteurs agro-alimentaire et viticole risquent des baisses d'activité. En 2030, tous les acteurs économiques ont réalisé un diagnostic énergie-climat de leur organisation, et tous connaissent le coût de l'inaction pour leur secteur, mais le tertiaire et les industries restent dépendants aux énergies fossiles, malgré quelques actions ponctuelles et les dispositifs d'aide existants.	2
Scénario transition	• Tissu local : 100% des industries et artisans sont démonstrateurs d'efficacité énergétique et d'économies de consommations d'eau grâce à des changements d'équipement (fours, moteurs, etc.) et optimisation des procédés. Les bâtiments tertiaires privés sont alimentés à 100% en électricité et chaleur renouvelables et récupèrent l'eau de pluie en 2040. • Tourisme : Le tourisme cyclable, grâce à l'aménagement de la véloroute 52, participe au développement des services et emplois locaux. • Industrie : Le secteur industriel est accompagné et suivi face aux enjeux environnementaux. Les sujets énergie-climat deviennent un sujet régulier des clubs d'entrepreneurs et unions de commerçants, en s'appuyant sur les entreprises déjà engagées sur le sujet. • Economie circulaire : Des filières de réparation et réemploi se créent, avec des ressourceries actives sur plusieurs communes du territoire.	4
Scénario pionnier	• Tissu local : Ces dynamiques économiques innovantes attirent des jeunes entreprises engagées, qui contribuent à la création de valeur locale. Les centres bourgs sont revitalisés grâce à l'implantation de services et de commerces de proximité. • Artisanat : Le fort développement de la filière du bâtiment permet au territoire d'avoir un rayonnement régional. Les isolations sont effectuées en conservant l'esthétique de l'habitat ancien, à partir de produits locaux et en lien avec la filière bois locale et l'agriculture. • Tourisme : Le territoire a développé sa propre attractivité touristique sur ses nouvelles ressources et savoir-faire, pour se réinventer face à l'évolution de la filière Champagne. • Industrie : Pour préserver les emplois du territoire et s'inscrire dans la transition écologique, les secteurs potentiellement en danger refondent leur modèle économique et forment leurs employés. Des reconversions anticipées s'opèrent dans les secteurs les plus vulnérables aux enjeux énergétiques et climatiques. A terme, l'économie du territoire réussit à se développer avec un impact réellement minimisé sur l'environnement.	6



6. Énergies renouvelables et de récupération

Scénario continuité	- Les énergies renouvelables se développent, portées par les particuliers et par les communes : Les habitants les plus concernés par les enjeux se chauffent avec une pompe à chaleur ou chauffage au bois. En 2030, la production d'énergie renouvelable couvre 33% des consommations énergétiques du territoire (24% aujourd'hui) – objectif national	3
Scénario transition	- Les collectivités portent des grands projets sur le territoire, tout en préservant leurs patrimoines et leurs ressources naturelles : - Des projets d'ENR (méthaniseurs, solaire PV et thermique) sont étudiés en complément de ceux existants. - Des projets de réseaux chaleur de petite taille, autogérés sont étudiés et commencent à voir le jour en complément du réseau de chaleur existant de Château-Thierry, avec une attention sur un approvisionnement en bois le plus local possible et une gestion durable des forêts - Des financements participatifs sont proposés aux habitant.e.s pour faciliter le développement des projets et leur acceptation. En 2050, la production d'énergie renouvelable est multipliée par 2 grâce au développement du solaire photovoltaïque, de la méthanisation et de la géothermie	4
Scénario pionnier	- Les collectivités coordonnent des filières d'énergies renouvelables locales, de la production à l'installation, en formant et accompagnant communes, agriculteurs, acteurs économiques et collectifs d'habitants, dans le développement de projets, de la définition à la mise en œuvre, afin de permettre de respecter des critères définis de manière concerté : - Des débouchés locaux sont construits avec les habitants et acteurs économiques pour consommer l'énergie produite localement (autoconsommation collective, bioGNV, hydrogène, biogaz injecté dans le réseau, réseaux de chaleur...) - Fortement exportateur en matière énergétique (gaz renouvelable notamment), les retombées perçues par la collectivité sont entièrement dédiées aux projets locaux de transition écologique. En 2030, la production d'énergie renouvelable est multipliée par 2 grâce au développement de l'agrivoltaïsme, de la méthanisation et du solaire photovoltaïque et des pompes à chaleurs dans le bâti résidentiel. - En 2050, le territoire du PETR produit plus d'énergie qu'il n'en consomme et a une grande autonomie sur tous les vecteurs (électricité, chaleur).	5



7. Exemplarité des collectivités

Scénario continuité	- Tous les agents et les élu.e.s sont formés et sensibilisés aux questions climatiques et énergétiques - Les marchés publics contiennent au moins 1 critère environnemental en 2030 - Un audit de tous les bâtiments publics est réalisé afin de cibler la rénovation des bâtiments les plus énergivores. Les collectivités (intercommunalité et communes) planifient la rénovation des bâtiments publics et l'optimisation de l'éclairage public, et rénovent quelques bâtiments chaque année pour s'aligner avec les exigences du décret tertiaire. - Le nombre de véhicules électriques dans le parc des collectivités augmente avec un passage à l'électrique des modes de traction des transports scolaires.	1
Scénario transition	Fonctionnement de la collectivité : La collectivité a renouvelé l'ensemble de ses véhicules vers des véhicules à faibles émissions en 2035 Dans toute action de la collectivité on retrouve une intégration de la réflexion Climat : tout renouvellement véhicule de la flotte publique fait l'objet d'un choix au regard des émissions de CO2, tout travaux sur la voirie prend en compte plus d'espace pour cyclistes et piétons, etc. ; - Tous les événements de la collectivité proposent des solutions de covoiturage pour y accéder et bannissent les emballages jetables ; - La moitié des toitures publiques est couverte de panneaux photovoltaïques d'ici 10 ans. Mobilisation citoyenne : Des assises du Climat sont organisées chaque année. En 2028, 100% des habitants et acteurs sont formés aux enjeux du Plan Climat. Bien que les bénéfices soient indirects, les retombées positives sont globales à l'échelle du territoire ;	2
Scénario pionnier	Fonctionnement de la collectivité : La collectivité a renouvelé l'ensemble de ses véhicules vers des véhicules à faibles émissions en 2030 Renouvellement total du réseau d'eau d'ici 2025, utilisation des eaux de pluie récupérées pour l'usage d'eau non potable - La collectivité déclare l'état d'urgence climatique pour envoyer un signal fort et faire de l'action climatique un sujet localement incontournable ; 100% du budget public local à un impact neutre ou positif sur l'environnement d'ici 2027 ; - La transition écologique est au cœur du fonctionnement de la C4 et de la CARCT : le territoire devient labellisé 4 étoiles sur le label Territoire engagé dans la transition écologique - volet climat air énergie d'ici 2030. - En 2040, 90% de la consommation actuelle de denrées alimentaires est couvert par la production locale dans les cantines Mobilisation citoyenne : Un parcours d'engagement citoyen est mis en place. En 2028, 100% des habitants connaissent leur empreinte carbone, savent comment la réduire et appliquent au quotidien des bonnes pratiques sur leur mode de vie.	3

Résultat des votes de la co-construction de la stratégie

Co-construction de la stratégie pour le PCAET Sud de l'Aisne	Nombre de points			Votes			Total points
	Continu	Transition	Pionnier	Votes Continu	Votes Transition	Votes Pionnier	
1. Transports et mobilités	2	4	6	G4 G3	G3	G1 G2 G5	4,29
2. Agriculture, viticulture et alimentation	1	4	6		G1 G2 G3 G5	G4	4,33
3. Habitat et urbanisme	1	4	6		G1 G5 VP	G2 G3 G4 G6	5,14
4. Espaces naturels, forestiers et ressource en eau	1	3	6		G1 G2 G3 G6	G4 G5	4,57
5. Développement économique local	2	4	6	G2	G3 G4	G5 G6	4,33
6. Énergies renouvelables et de récupération	3	4	5		G1 G2 G3 G4	G5 G6	4,29
7. Exemplarité des collectivités (PETR, intercommunalités, communes)	1	2	3	G2 G6	G3 G5	G1 G4	2,00
Total	11	25	38				28,95

> 38 points : Ambition +1,5°C
 > 30 points : Ambition +2°C
 > 20 points : Ambition réglementaire
 > 11 points : Scénario continuité



ANNEXE 3. OBJECTIFS CHIFFRÉS PAR THÉMATIQUE





Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre

	Emissions de GES (tCO2e)								
	2018	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2040	2050
Résidentiel	75 834	42 319	38 129	33 940	29 750	25 561	24 479	14 741	3 921
Tertiaire	30 778	20 980	19 755	18 531	17 306	16 081	15 366	8 935	1 788
Transport routier	202 429	141 700	134 109	126 518	118 927	111 336	106 063	58 602	5 869
Industrie (hors branche énergie)	90 174	59 179	55 305	51 431	47 556	43 682	43 503	41 897	40 111
Agriculture	154 618	144 310	143 022	141 733	140 445	139 156	136 682	114 416	89 675
Industrie branche énergie	1 600	1 205	1 156	1 107	1 057	1 008	982	744	480
Déchets	34 100	22 733	21 313	19 892	18 471	17 050	16 539	11 935	6 820
Total	589 533	432 427	412 789	393 151	373 512	353 874	343 614	251 269	148 664



Objectifs de maîtrise de la consommation d'énergie

	Consommation d'énergie (GWh)								
	2018	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2040	2050
Résidentiel	584	471	457	443	429	415	411	373	280
Tertiaire	213	179	175	170	166	162	161	158	141
Transport routier	802	684	670	655	640	626	611	484	281
Industrie	779	717	709	701	693	686	682	653	538
Agriculture	106	91	89	87	85	83	81	59	53
Industrie branche énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	2484	2142	2099	2056	2014	1971	1946	1727	1292



Objectifs d'émissions de polluants

	Emissions de polluants (tonnes)								
	2018	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2040	2050
COVM	6 038	3 437	3 112	2 787	2 461	2 136	1 811	953	0
NH3	782	691	680	668	657	645	634	434	212
NOX	1 253	829	776	723	670	617	564	508	446
PM10	531	384	366	347	329	311	292	154	0
PM2.5	248	186	178	170	162	154	146	77	0
SO2	42	29	27	26	24	23	21	11	0



Objectif de production d'énergies renouvelables

	Production ENR (GWh)					
	2022	2026	2030	2031	2040	2050
Solaire PV	4	34	64	78	137	210
Eolien terrestre	180	220	260	291	310	360
Solaire thermique toiture		10	20	24	40	60
Aérothermie / Géothermie / Pompes à chaleur	47	52	58	65	69	80
Bois énergie	156	172	187	209	219	250
Méthanisation - biogaz	30	67	104	122	177	250
Bio et agro-carburants	-	13	25	31	63	100
Récup chaleur fatale	-	13	25	31	63	100
Hydroélectricité	-	5	10	13	25	40
Total	417	567	753	863	1 101	1 450

ANNEXE 4. HYPOTHÈSES DÉTAILLÉES DES TRAJECTOIRES ET DES POTENTIELS MAX





Scénarios proposés : le scénario tendanciel

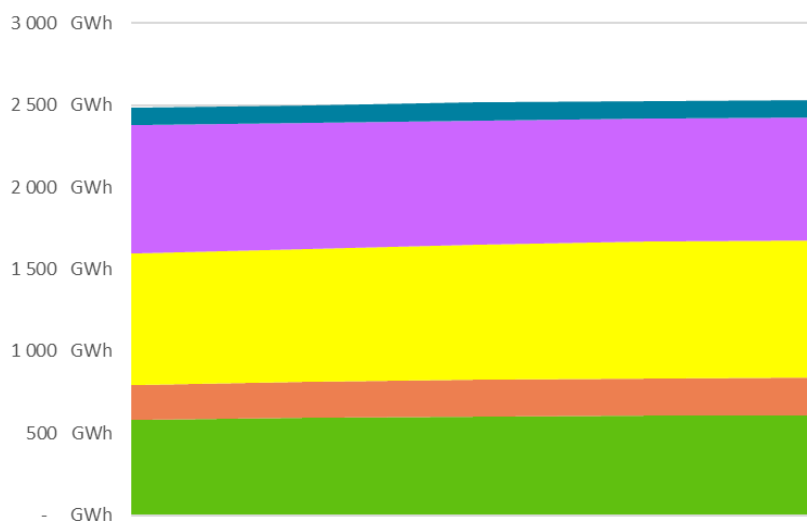
Le scénario tendanciel

Le scénario tendanciel montre la trajectoire du Sud de l'Aisne si elle poursuit sa trajectoire amorcée depuis 1990. Hormis le secteur industriel, et l'agriculture pour les émissions de gaz à effet de serre, les consommations et les émissions augmentent ou restent stable.

Consommation d'énergie

Rapporté aux évolutions de la consommation énergétique du territoire entre 2012 et 2018, l'augmentation de la consommation d'énergie entre 2018 et 2030 est de 3%.

Consommations d'énergie (trajectoire tendancielle)



Secteur	Variation annuelle tendancielle Sud de l'Aisne (%/an) 2018-2030	Trajectoire tendancielle pour le Sud de l'Aisne 2018-2030
Résidentiel	0,5%	6%
Tertiaire	0,8%	10%
Transport routier	0,5%	6%
Industrie	-0,5%	-6%
Agriculture	0,2%	2%
Total	0,2%	3%

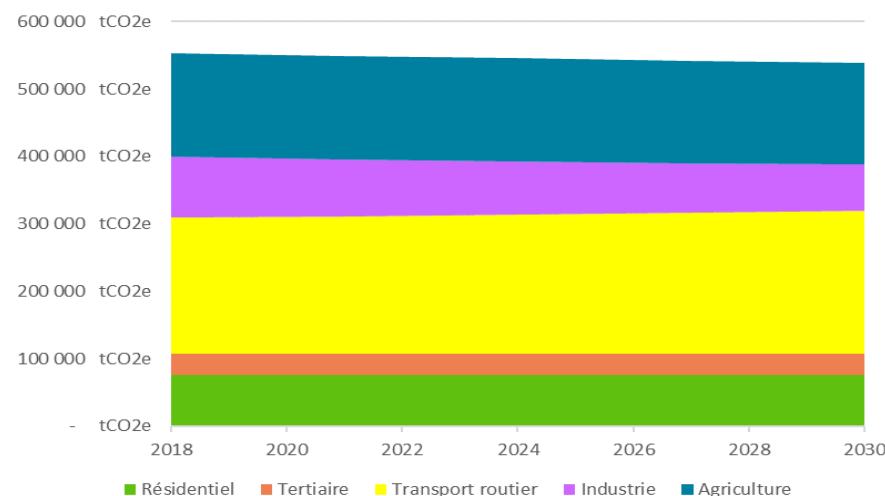
Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 17/02/2026 à 14h46
Référence de l'AR : 002-200072031-20260209-2026DEL038-DE
Publié le 18/02/2026 : Rendu exécutoire le 18/02/2026

Pour l'ensemble des scénarios modélisés, une augmentation de 0,6% de la population annuelle jusqu'en 2030, puis une stabilisation de la population a été pris. Cela correspond aux hypothèses du SCoT du Sud de l'Aisne (+ 9 960 nouveaux habitants à l'horizon 2035 soit 0,6% / an).

Emissions de gaz à effet de serre

Rapporté aux évolutions des émissions de gaz à effet de serre du Sud de l'Aisne entre 2015 et 2018, la diminution des émissions de gaz à effet de serre entre 2018 et 2030 est de 3%.

Emissions de gaz à effet de serre (trajectoire tendancielle)



Secteur	Variation annuelle tendancielle Sud de l'Aisne (%/an) 2018-2030	Trajectoire tendancielle pour le Sud de l'Aisne 2018-2030
Résidentiel	0,0%	0%
Tertiaire	0,0%	0%
Transport routier	0,4%	5%
Industrie	-2,2%	-23%
Agriculture	-0,2%	-2%
Total	-0,2%	-3%



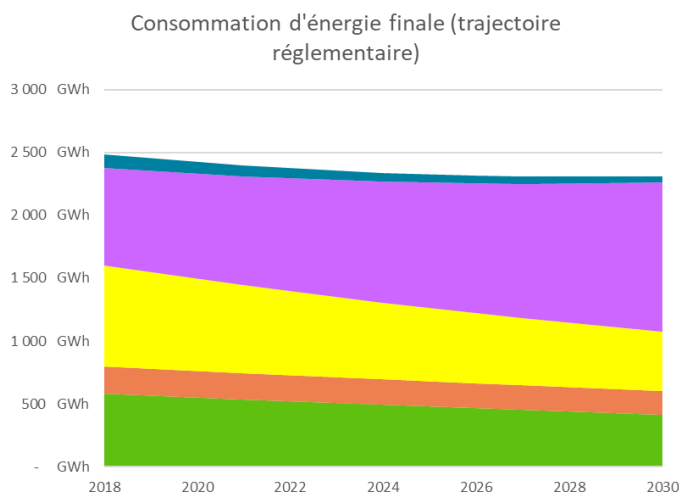
Scénarios proposés : le scénario réglementaire

Le scénario réglementaire

Le scénario réglementaire montre l'ambition minimale à fournir au regard des volontés régionales et nationales.

Consommation d'énergie

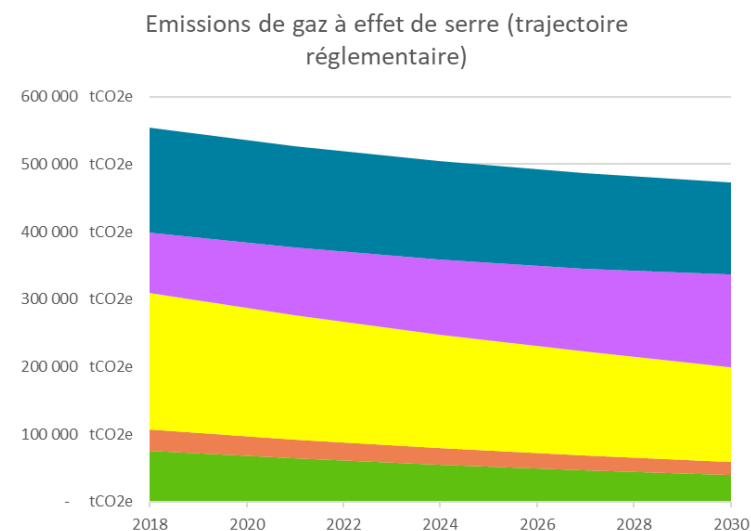
Le scénario provient du SRADDET de la Région Hauts de France (en cours de modification), à savoir une réduction de la consommation d'énergie de -30% en 2031 et de -50% en 2050 par rapport à 2012. Rapporté aux évolutions de la consommation énergétique du territoire entre 2012 et 2018, la diminution de la consommation d'énergie entre 2018 et 2030 est de -7%.



Secteur	Variation annuelle pour atteinte des objectif réglementaire du Sud de l'Aisne (%/an) 2018-2030	Trajectoire réglementaire pour le Sud de l'Aisne 2018- 2030
Résidentiel	-2,8%	-29%
Tertiaire	-1,0%	-12%
Transport routier	-4,4%	-42%
Industrie	3,6%	52%
Agriculture	-6,3%	-54%
Total	-0,6%	-7%

Emissions de gaz à effet de serre

Le scénario provient de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), à savoir une réduction de la consommation d'énergie de -40% en 2030 par rapport à 1990 et la neutralité carbone en 2050. Rapporté aux évolutions des émissions de gaz à effet de serre du Sud de l'Aisne observées entre 2015 et 2018, la diminution des émissions de gaz à effet de serre entre 2018 et 2030 est de -15%.



Secteur	Variation annuelle pour atteinte des objectif réglementaire du Sud de l'Aisne (%/an) 2018-2030	Trajectoire réglementaire pour le Sud de l'Aisne 2018- 2030
Résidentiel	-5,2%	-47%
Tertiaire	-4,3%	-41%
Transport routier	-3,0%	-30%
Industrie	3,6%	52%
Agriculture	-1,1%	-12%
Total	-1,3%	-15%



Hypothèses de calcul des potentiels maximum d'action

Résidentiel

1. Evolution de la consommation et des émissions due à l'évolution démographique
2. En augmentant le nombre de personnes par logement et en arrêtant de chauffer certaines pièces, on diminue la surface de logement total à chauffer (pièces chauffées inutilement, colocations, logements partagés entre seniors et jeunes...)
3. Economies d'énergies par les usages
 - Abaissement de la température de consigne à 20 degrés le jour et 17 degrés la nuit ;
 - Limitation des temps de douche, ne pas prendre de bain ;
 - Eteindre les radiateurs lorsque les fenêtres sont ouvertes pour aérer ;
 - Ne pas obstruer les bouches d'extraction d'air ;
 - Différentes actions sur l'eau : installation de mousseurs, ne pas laisser l'eau couler, etc...
 - Ne pas laisser les appareils électriques en veille (brancher sur multiprise avec interrupteur) ;
 - Mettre un couvercle sur les casseroles ;
 - Choisir des équipements économes en énergie (LED, classe énergétique A+++ pour l'électroménager, etc...).
4. Rénovation de tous les logements collectifs à l'objectif de performance énergétique BBC rénovation (104 kWh/m²).
5. Rénovation de tous les logements individuels à l'objectif de performance énergétique BBC rénovation (104 kWh/m²).
6. "Passage des logements chauffés au fioul à un des modes de chauffage suivants : Pompe à chaleur, Bois ou Chauffage urbain"
7. Baisse de la part du gaz fossile dans le mix gazier (développement du gaz renouvelable en injection dans le réseau) et substitution du chauffage gaz par un des modes de chauffage suivants : Pompe à chaleur, Electricité, Bois ou Chauffage urbain
8. Diminution du facteur d'émission de l'électricité de 57,1 gCO₂e/kWh à 10 gCO₂e/kWh
9. Maitrise des fuites de fluides frigorigènes, changement de composés chimiques



Hypothèses de calcul des potentiels maximum d'action

Résidentiel

1. Evolution de la consommation et des émissions due à l'évolution démographique
2. En augmentant le nombre de personnes par logement et en arrêtant de chauffer certaines pièces, on diminue la surface de logement total à chauffer (pièces chauffées inutilement, colocations, logements partagés entre seniors et jeunes...)
3. Economies d'énergies par les usages
 - Abaissement de la température de consigne à 20 degrés le jour et 17 degrés la nuit ;
 - Limitation des temps de douche, ne pas prendre de bain ;
 - Eteindre les radiateurs lorsque les fenêtres sont ouvertes pour aérer ;
 - Ne pas obstruer les bouches d'extraction d'air ;
 - Différentes actions sur l'eau : installation de mousseurs, ne pas laisser l'eau couler, etc...
 - Ne pas laisser les appareils électriques en veille (brancher sur multiprise avec interrupteur) ;
 - Mettre un couvercle sur les casseroles ;
 - Choisir des équipements économes en énergie (LED, classe énergétique A+++ pour l'électroménager, etc...).
4. Rénovation de tous les logements collectifs à l'objectif de performance énergétique BBC rénovation (104 kWh/m²).
5. Rénovation de tous les logements individuels à l'objectif de performance énergétique BBC rénovation (104 kWh/m²).
6. "Passage des logements chauffés au fioul à un des modes de chauffage suivants : Pompe à chaleur, Bois ou Chauffage urbain"
7. Baisse de la part du gaz fossile dans le mix gazier (développement du gaz renouvelable en injection dans le réseau) et substitution du chauffage gaz par un des modes de chauffage suivants : Pompe à chaleur, Electricité, Bois ou Chauffage urbain
8. Diminution du facteur d'émission de l'électricité de 57,1 gCO₂e/kWh à 10 gCO₂e/kWh
9. Maitrise des fuites de fluides frigorigènes, changement de composés chimiques



Hypothèses de calcul des potentiels maximum d'action

Tertiaire

1. Augmentation de la surface tertiaire liée à la croissance démographique
2. Utilisation des surfaces de tertiaires inoccupées à certaines périodes de la journée par la mutualisation des espaces et la création de points multiservices
3. Economies d'énergies par les usages
 - Abaissement de la température de consigne à 20 degrés le jour et 17 degrés la nuit
 - Limitation des temps de douche, ne pas prendre de bain
 - Eteindre les radiateurs lorsque les fenêtres sont ouvertes pour aérer
 - Ne pas obstruer les bouches d'extraction d'air
 - Différentes actions sur l'eau : installation de mousseurs, ne pas laisser l'eau couler, etc...
 - Ne pas laisser les appareils électriques en veille (brancher sur multiprise avec interrupteur) ;
 - Mettre un couvercle sur les casseroles
 - Choisir des équipements économes en énergie (LED, classe énergétique A+++ pour l'électroménager, etc...)."
4. Rénovation de tous les bâtiments à l'objectif de performance énergétique BBC rénovation (62,4 kWh/m²).
5. Passage des bâtiments chauffés au fioul à un des modes de chauffage suivant Pompe à chaleur, Bois ou Chauffage urbain
6. Baisse de la part du gaz fossile dans le mix gazier (développement du gaz renouvelable en injection dans le réseau) et substitution du chauffage gaz par un des modes de chauffage suivants : Pompe à chaleur, Electricité, Bois ou Chauffage urbain
7. Diminution du facteur d'émission de l'électricité de 57,1 gCO₂e/kWh à 10 gCO₂e/kWh
8. Maitrise des fuites de fluides frigorigènes, changement de composés chimiques
9. Eclairage public
 - Mise en place d'une extinction de nuit (a minima 2h / par nuit)
 - Passage à un mode d'éclairage efficace (LED, déclencheurs, vasques adaptées...)



Hypothèses de calcul des potentiels maximum d'action

Agriculture

1. Réduire, sur l'exploitation, la consommation d'énergie fossile des bâtiments et équipements agricoles pour limiter les émissions directes de CO₂
 - Réduire la consommation d'énergie fossile pour le chauffage des bâtiments d'élevage
 - Réduire la consommation d'énergie fossile pour le chauffage des serres
 - Réduire la consommation d'énergie fossile des engins agricoles
2. Diminuer l'utilisation des intrants de synthèse
 - Réduire la dose d'engrais minéral en ajustant mieux l'objectif de rendement
 - Mieux substituer l'azote minéral de synthèse par l'azote des produits organiques
 - Améliorer l'efficacité de l'azote minéral des engrais en modifiant les conditions d'apport"
3. Accroître la part de légumineuses en grande culture et dans les prairies temporaires, pour réduire les émissions de N₂O
 - Accroître la surface en légumineuses à graines en grande culture
 - Augmenter et $\searrow$ N maintenir des légumineuses dans les prairies temporaires
4. Développer les techniques culturales sans labour pour stocker du carbone dans le sol : Passage au semis direct continu (SD)
5. Introduire davantage de cultures intermédiaires, cultures intercalaires et bandes enherbées dans les systèmes de culture pour stocker du carbone dans le sol et limiter les émissions de N₂O
 - Développer les cultures intermédiaires semées entre deux cultures de vente dans les systèmes de grande culture
 - Introduire des cultures intercalaires en vignes et en vergers
 - Introduire des bandes enherbées en bordure de cours d'eau ou en périphérie de parcelles"



Agriculture

6. Optimiser la gestion des élevages
 - Réduire la teneur en protéines des rations des vaches laitières ($\searrow$ N2O)
 - Réduire la teneur en protéines des rations des porcs et des truies ($\searrow$ N2O)
 - Substituer des glucides par des lipides insaturés dans les rations ($\searrow$ CH4)
 - Ajouter un additif (à base de nitrate) dans les rations ($\searrow$ CH4)"
7. Utiliser des effluents d'élevage pour la méthanisation (hors émissions énergétiques évitées)
 - Développer la méthanisation
 - Couvrir les fosses de stockage et installer des torchères"
8. Optimiser la gestion des prairies pour favoriser le stockage de carbone et réduire les émissions de N2O
 - Allonger la période de pâturage
 - Accroître la durée de vie des prairies temporaires
 - Réduire la fertilisation des prairies permanentes et temporaires les plus intensives
 - Intensifier modérément les prairies permanentes peu productives par augmentation du chargement animal
9. Développer l'agroforesterie et les haies pour favoriser le stockage de carbone dans le sol et la biomasse végétale (30 à 50 arbres/ha)
 - Développer l'agroforesterie à faible densité d'arbres
 - Développer les haies en périphérie des parcelles agricoles



Hypothèses de calcul des potentiels maximum d'action

Transports

1. Augmentation des déplacements de personnes et de marchandises due à la croissance démographique
2. Diminution des besoins de déplacements des personnes (Hypothèses B&L évolution : -15%) grâce à la réorganisation du territoire et de nouveaux services dédiés
3. Développement de la marche à pied et de l'usage des vélos pour les trajets de moins de 5 km
4. Développement des transports en commun (tram, métro, bus et train)
5. Le nombre de passagers par véhicules passe de 1,4 à 2,5
6. Economie de -20% sur la consommation de carburant par la mise en place d'une éco-conduite généralisée sur tout le territoire et une réduction des vitesses de circulation
7. Généralisation des véhicules électriques pour les véhicules légers
8. Hypothèse maximum de -15% des tonnes.km transportées par le développement des circuits courts et la rationalisation des tournées de livraisons.
9. Généralisation des véhicules électriques pour les véhicules utilitaires légers et de l'hydrogène décarboné/gaz renouvelable pour la mobilité lourde

Industrie

1. Baisse des consommations de -20% grâce à la sobriété
2. Baisse des consommations de -20% grâce à l'efficacité énergétique des procédés
3. 50% de la consommation d'énergie fossile passe à l'hydrogène décarboné, le reste est électrifié
4. Diminution du facteur d'émission de l'électricité de 57,1 gCO₂e/kWh à 10 gCO₂e/kWh
5. Maîtrise des fuites et capture des émissions résiduelles, changement de procédés



Secteur résidentiel : hypothèses de réduction hypothèses de réduction pour le scénario choisi

Secteur	Axes d'action	Objectif fixé pour 2030		Année de départ	Réduction en 2030 par rapport à 2018	
					75 834 tCO2e	584 GWh
Résidentiel	Evolution de la population	1 000	Habitants supplémentaires	2022	357	3
Résidentiel	Baisse de la surface chauffée	- 1	m2 de surface chauffée par personne	2022	-1 732	-12
Résidentiel	Economies d'énergie par les usages	8 000	Foyers concernés	2022	-3 028	-23
Résidentiel	Rénovation énergétique des logements collectifs	2 000	Logements collectifs rénovés	2022	-2 142	-15
Résidentiel	Rénovation énergétique des logements individuels	12 000	Logements individuels rénovés	2022	-22 329	-154
Résidentiel	Remplacement des chauffages au fioul	3 500	Logements concernés	2022	-16 318	0
Résidentiel	Remplacement des chauffages au gaz naturel (gaz renouvelable ou autre mode décarbonné)	3 200	Logements concernés	2022	-5 986	0
Résidentiel	Décarbonation de l'électricité	20	gCO2e/kWh en moins pour l'électricité	2022	-1 567	0
Résidentiel	Maitrise des émissions non énergétiques	50%	des émissions non énergétiques	2022	0	0
					23 088 tCO2e	383 GWh



Secteur transport : hypothèses de réduction pour le scénario choisi

Secteur	Axes d'actions	Objectif fixé pour 2030		Année de départ	Réduction en 2030 par rapport à 2018	
					202 429 tCO2e	802 GWh
Transports	Augmentation de la population	3%	Hausse du trafic	2022	6 073	24
Transports	Diminution des besoins de déplacements (P)	-5%	Baisse des besoins de déplacement	2022	-6 255	-25
Transports	Développement des modes de déplacement doux	10%	Gain de part modale pour les modes de déplacement doux (vélo, marche...)	2022	-4 188	-30
Transports	Développement des transports en commun	2%	Gain de part modale pour les transports en commun	2022	-949	-4
Transports	Développement du covoiturage	1,6	Nombre moyen de passager par véhicules	2022	-5 422	-21
Transports	Eco-conduite et réduction des vitesses	20%	des conducteurs pratiquent l'éco-conduite	2022	-4 173	-17
Transports	Développement des véhicules à faibles émissions (P)	20%	de véhicules légers électriques	2022	-19 568	-50
Transports	Diminution des besoins de transports de marchandises (M)	-10%	Baisse des besoins en transport de marchandise	2022	-8 340	-33
Transports	Développement des véhicules à faibles émissions (M)	30%	de VUL électriques et de véhicules lourds hydrogène/gaz renouvelable	2022	-21 613	-28
					136 617 tCO2e	627 GWh



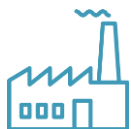
Secteur agriculture : hypothèses de réduction pour le scénario choisi

Secteur	Axes d'actions	Objectif fixé pour 2030		Année de départ	Réduction 2030 par rapport à 2018	
					154 618 tCO2e	106 GWh
Agriculture	Réduire les consommations d'énergie sur l'exploitation, les bâtiments et équipements agricoles	100%	des exploitations agricoles	2022	-9 041	-32
Agriculture	Diminuer l'utilisation des intrants de synthèse	21 823	ha de surface agricole	2022	-10 073	0
Agriculture	Accroître la part de légumineuses en grande culture et dans les prairies temporaires	28 892	ha de surface agricole	2022	-3 172	0
Agriculture	Développer les techniques culturales sans labour	24 077	ha de surface agricole	2022	-9 694	-6
Agriculture	Introduire davantage de cultures intermédiaires, cultures intercalaires et bandes enherbées	29 364	ha de surface agricole	2022	-4 890	0
Agriculture	Optimiser la gestion des élevages	11 884	bovins et porcins	2022	-562	0
Agriculture	Utiliser des effluents d'élevage pour la méthanisation	10 048	bovins et porcins	2022	-5 087	0
Agriculture	Optimiser la gestion des prairies	7 203	ha de prairies permanentes et temporaires	2022	-1 497	0
					110 602 tCO2e	69 GWh



Secteur tertiaire : hypothèses de réduction

Secteur	Axes d'actions	Objectif fixé pour 2030		Année de départ	Réduction 2030 par rapport à 2018	
					30 778 tCO2e	213 GWh
Tertiaire	Augmentation de la surface tertiaire du territoire	2%	de surface tertiaire supplémentaire	2022	107	1
Tertiaire	Mutualisation des services et des usages	50%	de la surface tertiaire concernée	2022	-772	-5
Tertiaire	Economies d'énergie par les usages	50%	des établissements tertiaires	2022	-2 258	-16
Tertiaire	Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires	30%	de la surface tertiaire	2022	-4 648	-29
Tertiaire	Remplacement des chauffages au fioul	70%	de la consommation de fioul	2022	-2 102	0
Tertiaire	Remplacement des chauffages au gaz naturel (gaz renouvelable ou autre mode décarbonné)	20%	de la consommation de gaz naturel	2022	-2 171	0
Tertiaire	Décarbonation de l'électricité	20	gCO2e/kWh en moins pour l'électricité	2022	-2 751	0
Tertiaire	Maitrise des émissions non énergétiques	40%	des émissions non énergétiques	2022	0	0
Tertiaire	Performance énergétique et extinction de l'éclairage public	5 000	points lumineux concernés	2022	-101	-1
					16 081 tCO2e	163 GWh



Secteur industrie : hypothèses de réduction

Secteur	Axes d'actions	Objectif fixé pour 2030		Année de départ	Réduction 2030 par rapport à 2018	
					90 174 tCO2e	779 GWh
Industrie	Sobriété	40%	des industries	2022	-7 214	-62
Industrie	Efficacité énergétique	40%	des industries	2022	-6 637	-57
Industrie	Electrification et passage à l'hydrogène	50%	de la consommation fossile de l'industrie	2022	-25 711	24
Industrie	Décarbonation de l'électricité	20	gCO2e/kWh en moins pour l'électricité	2022	-6 931	0
Industrie	Maitrise des émissions non énergétiques	70%	des émissions non énergétiques	2022	0	0
					43 682 tCO2e	684 GWh